

Biens mal acquis

des dictateurs africains en France



COMPRENDRE

Les mécanismes des biens mal acquis

Les dessous de la criminalité économique de la Françafrique

AGIR

Pour la restitution des fonds aux populations spoliées
Pour une réforme de la politique de la France en Afrique



www.survie-france.org

Survie est une association (loi 1901) qui milite pour une réforme de la politique de la France en Afrique, lutte contre la banalisation du génocide, et fait la promotion des biens publics mondiaux.

Survie organise des campagnes d'information et d'interpellation des citoyens et des élus sur le caractère néo-colonial des relations franco-africaines, le soutien aux dictateurs, la criminalité politique et économique des réseaux de la Françafrique.



Coordination : Alexandra Phaëton

Rédaction : Alexandra Phaëton, Olivier Thimonier, Alexis Chareyron, André Fine.

Illustrations : Sylvain Florin, Thomas Schmutz

Maquette : Léa Kacou

Impression : Imprimerie 3A. 91480 Quincy-sous-Sénart

Juin 2008

Remerciements :

Au Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), à Jean Merckaert et Antoine Dulin, qui ont autorisé l'utilisation de leur rapport intitulé « *Biens mal acquis... profitent trop souvent. La fortune des dictateurs et les complaisances occidentales* » (mars 2007), pour la réalisation de cette brochure.

Biens mal acquis

des dictateurs africains en France



COMPRENDRE

Les mécanismes des biens mal acquis

Les dessous de la criminalité économique de la Françafrique

AGIR

Pour la restitution des fonds aux populations spoliées
Pour une réforme de la politique de la France en Afrique



www.survie-france.org

Sommaire

Introduction	5
1. Les biens mal acquis : quand l'argent public devient fortune personnelle	6
1.1 Les biens mal acquis... qu'est-ce que c'est ?	6
- Un vide juridique pour une pratique répandue	
- Des chiffres qui dépassent l'entendement !	
1.2 Les biens mal acquis : comment ça marche ?	8
- Une alchimie entre opacité et impunité grâce aux paradis fiscaux et judiciaires	
- Petit lexique de la criminalité financière	
2. Les biens mal acquis, symptômes d'une corruption qui ronge le développement	10
2.1 Un fléau contre le développement économique et démocratique	10
- Un frein au développement économique	
- Une négation des aspirations démocratiques	
2.2 Palmarès des dictateurs kleptocrates : le face-à-face avec les populations.....	13
3. La France, une terre de refuge pour les biens mal acquis	14
3.1 La Françafrique : une criminalité économique organisée.....	14
- La Françafrique à l'œuvre : le cas emblématique d'Elf	
- De la Françafrique à la Mafiafrique : l'Angolagate	
3.2 Petit catalogue des biens mal acquis de la Françafrique	17
- Le doyen Bongo, l'archétype	
- Sassou Nguesso, l'élève devenu maître	
- Le fils gâté du dictateur équato-guinéen	
- Le pillage du Trésor angolais	
- Une pratique qui a la vie longue...	
3.3 La perpétuation et la défense d'un système.....	24
- La fausse rupture de Nicolas Sarkozy	
- L'enquête classée sans suite : une décision politique	
- La France en contradiction avec ses engagements internationaux	

4. Restituer les biens mal acquis : beaucoup de mots pour très peu d'actes **26**

4.1 Un arsenal de textes juridiques : des tigres de papier ? 26

- L'Union européenne : des mots aux actes ?
- Une législation innovante du Conseil de l'Europe boudée par la France
- L'OCDE et le GAFI, au stade des recommandations
- La Banque mondiale et l'initiative « Star »
- L'ONU et la convention de Mérida contre les biens mal acquis
- L'Union africaine à la traîne
- La notion de « personnes politiquement exposées »

4.2 Les étapes vers la restitution : le parcours du combattant..... 29

- Les procédures de restitution : itinéraire judiciaire ou politique
- La faiblesse de la coopération judiciaire, preuve de mauvaise volonté
- Une rente à préserver
- Les dictateurs menacent
- Restituer, oui. Mais à qui ?

4.3 Restituer les biens mal acquis, c'est possible..... 32

- Cas de restitutions effectuées :
 - * Mali : la décevante restitution des avoirs illicites de Moussa Traoré
 - * Nigeria : les laborieuses procédures de restitution des fonds Abacha
- D'autres procédures en cours :
 - * République démocratique du Congo (ex-Zaïre) : Mobutu
 - * Liberia : la mise au ban internationale de Charles Taylor
 - * Zimbabwe : le gel des avoirs de Robert Mugabe en raison d'une décision politique

5. Mobilisés ensemble contre les biens mal acquis **36**

5.1 Les mobilisations au Nord 36

- Les ONG françaises pour la saisie des biens mal acquis
- Survie mobilisée sur les terrains judiciaire et militant
- La mobilisation des ONG suisses

5.2 Les mobilisations au Sud..... 40

- La lutte pour la transparence de la coalition « Publiez ce que vous payez »
- Au Gabon, des ONG dénoncent la corruption et le pillage
- Au Cameroun, des investigations de journalistes

6. Et moi... que puis-je faire ? **43**

Pour aller plus loin..... 45

« Des nationaux voltaïques entreprirent avec l'appui et la bénédiction de l'impérialisme, d'organiser le pillage systématique de notre pays. Des miettes de ce pillage qui leur retombent, ils se transforment petit à petit en une bourgeoisie véritablement parasitaire, ne sachant plus retenir leurs appétits voraces. Mus par leurs seuls intérêts égoïstes, ils ne reculeront désormais plus devant les moyens les plus malhonnêtes, développant à grande échelle la corruption, le détournement des deniers et de la chose publique, les trafics d'influence et la spéculation immobilière, pratiquant le favoritisme et le népotisme. Ainsi s'expliquent toutes les richesses matérielles et financières qu'ils ont pu accumuler sur le dos du peuple travailleur. Et non contents de vivre sur les rentes fabuleuses qu'ils tirent de l'exploitation éhontée de leurs **biens mal acquis**, ils jouent des pieds et des mains pour s'accaparer des responsabilités politiques qui leur permettront d'utiliser l'appareil étatique au profit de leur exploitation et de leur gabegie. »

Thomas Sankara

Oser inventer l'avenir, la parole de Sankara, 1983-1987,
de Thomas Sankara et David Gakunzi, 1991.

Introduction

« *Bien mal acquis ne profite jamais* », voudrait le proverbe. La réalité prouve le contraire. Les dictateurs et leurs familles profitent en toute impunité des milliards qu'ils ont volés dans les caisses publiques et placés à l'étranger. Ils érigent ainsi la corruption en horizon indépassable et signent la condamnation du développement économique de leurs pays qu'ils maintiennent dans la dictature.

Les soutiens étrangers dont bénéficient la plupart de ces dictateurs, l'opacité qui règne autour de l'acquisition de leurs biens immobiliers et le rôle clef joué par les paradis fiscaux et judiciaires dans leur financement font des pays du Nord – et tout particulièrement de la France – des complices, en toute connaissance de cause, de l'enrichissement personnel de « dictateurs amis », protégés au plus haut niveau.

C'est pour lutter contre cette criminalité économique que trois associations, dont Survie, ont porté plainte en 2007 concernant le patrimoine de plusieurs chefs d'Etats africains pour « recel de détournement d'argent public ». Véritable défi lancé au droit international, cette procédure judiciaire s'est trouvée confrontée à la raison d'Etat : l'enquête préliminaire a été classée sans suite, alors que les informations réunies permettaient l'ouverture d'une information judiciaire.

Cette mise au placard, révélant une décision éminemment politique, plonge la justice française dans les méandres de la Françafrique, en contradiction totale avec les engagements officiels de la France en faveur de la restitution des biens détournés.

Déterminée à ne pas laisser enterrer ce scandale, Survie entend poursuivre son travail en sensibilisant et interpellant sur le sujet.

Tel est l'objet de la présente brochure qui, au moyen d'exemples concrets, propose le décryptage d'un enjeu majeur dans la lutte contre la corruption et l'impunité des dictateurs africains. Au-delà de la saisie des biens immobiliers et leur restitution aux populations spoliées, il s'agit de mener un combat pour faire avancer la justice internationale en s'attaquant à la criminalité économique dont les relations franco-africaines se nourrissent voracement.

1. Les biens mal acquis : quand l'argent public devient fortune personnelle...

1.1 Les biens mal acquis... qu'est-ce que c'est ?

Le petit empire immobilier de la famille du président Bongo (Gabon) en France, la collection de voitures de luxe du fils du président de Guinée équatoriale, les comptes en banque dans les paradis fiscaux de Sani Abacha (Nigeria), José Eduardo Dos Santos (Angola) et autres Mobutu (Zaïre) sont quelques uns des nombreux exemples de ce que l'on appelle les « biens mal acquis ». Anecdotique ? Pas du tout. Il s'agit au contraire d'une opulence indécente, nourrie de la misère des populations spoliées et du saccage des économies

Un vide juridique pour une pratique répandue

S'il n'y a pas encore de définition juridique des « biens mal acquis », ce terme s'est imposé par sa force suggestive pour désigner l'enrichissement illicite de dirigeants sur le dos de leurs concitoyens et contribuables.

En Belgique, le Centre national de coopération au développement (CNCD), les définit comme « *tout bien meuble ou immeuble, tout avoir ou fonds susceptible d'appropriation privative soustrait illégalement du patrimoine public et qui a pour effet d'appauvrir le patrimoine de l'Etat.* »¹.

Ces biens mal acquis sont le produit d'activités délicieuses ou criminelles qui ont permis à de nombreux dirigeants un enrichissement que leurs seuls revenus ne peuvent justifier. Le plus souvent, ils sont le résultat de détournements de fonds, de vols ou de transferts illicites d'argent public entre les comptes

nationaux et leurs comptes personnels (l'argent provenant soit de fonds publics, soit de l'aide publique au développement). Ils proviennent également de la corruption et de l'octroi de rétro-commissions, lors de l'attribution de marchés publics à des proches ou à des compagnies étrangères notamment.



Les biens en question sont le plus souvent des biens immobiliers ou des avoirs bancaires, mais aussi tout autre forme de bien : mobilier, voiture, bijoux, etc. Leurs possesseurs les détiennent soit dans leur propre pays, soit dans les pays du Nord, par exemple en France sur la

Côte d'Azur ou dans les quartiers huppés de Paris, loin de la misère des bidonvilles de Brazzaville ou Kinshasa.

¹ CNCD, *Pour une annulation des créances belges sur la République démocratique du Congo*, juin 2002.

Des chiffres qui dépassent l'entendement !

Si les ONG et les organisations internationales s'entendent sur le fait que les biens mal acquis représentent des montants colossaux, les sommes varient selon les calculs. L'ONG Transparency International estimait ainsi, en 2006, le montant des détournements de fonds en Afrique à 140 millions de dollars.

Pour la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), sur les 400 milliards de dollars (quelque 200 000 milliards de francs CFA) qui se sont évadés du continent africain ces trente dernières années, un tiers aurait pour origine les détournements de fonds, soit plus de 130 milliards de dollars. Ce sont plus de 13 milliards de dollars par an qui auraient fui l'Afrique entre 1991 et 2004, ce qui fait du continent « *un créancier net vis-à-vis du reste du monde* »².

Selon un autre rapport de la Banque mondiale et de l'ONU, 40 milliards de dollars sont pillés chaque année dans les pays les plus pauvres de la planète, le plus souvent du fait de personnes figurant aux plus hauts niveaux de l'Etat.

Enfin, dans un rapport intitulé « *Biens mal acquis... profitent trop souvent* » publié en

2007, le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) chiffre la fortune détournée par les dictateurs, au cours des dernières décennies par des dictateurs autour de 100 à 180 milliards de dollars³. La Banque mondiale et l'ONU, quant à elles, avancent une fourchette de 20 à 40 millions de dollars qui fuient chaque année les pays du Sud du fait de la corruption et des détournements.

Les chiffres sont vertigineux et la difficulté de leur évaluation vient de l'opacité dont bénéficient les opérations financières frauduleuses qui entourent l'acquisition et la dissimulation de ces biens mal acquis.



² CNUCED, *Le Développement économique en Afrique*, septembre 2007.

³ *Biens mal acquis... profitent trop souvent*, mars 2007.

1.2 Les biens mal acquis : comment ça marche ?

Une alchimie entre opacité et impunité grâce aux paradis fiscaux et judiciaires

Des valises à billets au secret bancaire, en passant par le blanchiment et les transferts d'un compte à l'autre en quelques secondes... la traçabilité des fonds est extrêmement difficile. L'évaporation des capitaux se fait dans la plus grande opacité, garante d'impunité. Les paradis fiscaux et judiciaires, totalement intégrés dans l'économie légale, offrent toutes les prestations nécessaires au développement de la corruption et de la criminalité financière et représentent l'obstacle majeur pour prouver la spoliation et conduire à la restitution des biens mal acquis.

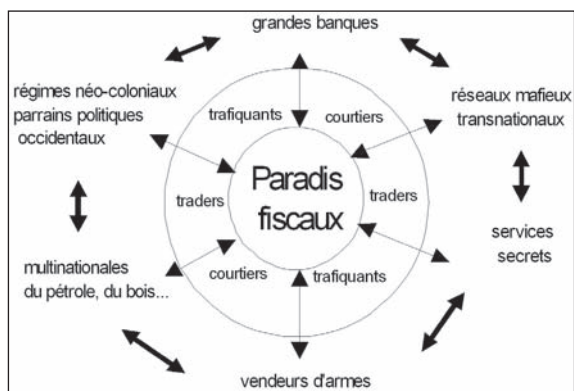
Parmi les quelques 90 places financières qui ne méritent guère ce nom de « paradis », trois tiennent le haut du pavé pour gérer discrètement les fortunes des particuliers : la Suisse, qui traite le tiers de ce « marché », les Bahamas et Singapour⁴. Le blanchiment de l'argent et l'opacité des opérations financières y sont assurés de plusieurs façons :

- la confidentialité des comptes numérotés (qui rend très aléatoires les demandes de renseignements en provenance de l'étran-

ger, y compris venant des juges ou des autorités fiscales), alliée au secret bancaire, garantie par la réglementation locale et parfois même par les lois constitutionnelles,

- la nature juridique du « trust », la plus répandue des structures offertes par les paradis fiscaux, dont le responsable juridique est un simple intermédiaire financier gestionnaire des fonds mais dont le vrai propriétaire demeure anonyme au regard de la loi locale. Et si l'on recherche encore plus de sécurité, rien n'empêche que la structure de base soit la propriété d'une autre structure anonyme, basée dans le même paradis fiscal ou dans un autre...

C'est ainsi que City Group, le plus grand groupe financier du monde, a bâti la structure financière d'Omar Bongo : trois comptes « normaux » à Paris, New York et Libreville, reliés à huit autres comptes ouverts dans sept paradis fiscaux différents, et des intermédiaires qui « optimisent » les placements financiers et gèrent l'acquisition des biens, immobiliers et autres...



La lessiveuse de richesses africaines

⁴ Notons que parmi ces paradis fiscaux, deux sont en partie sous autorité française : Andorre et Monaco.

Petit lexique de la criminalité financière

Le trafic d'influence

Fait pour une personne dépositaire de l'autorité publique, ou investie d'un mandat électif ou d'une mission de service public, de solliciter ou de recevoir sans droit, des offres, promesses de dons, des cadeaux, afin de faire agir son influence et son autorité pour faire attribuer au généreux donateur ce qu'il demande.

Les rétro-commissions

Argent qui retourne à l'acheteur ou l'importateur – public ou privé, après la transaction initiale. Par ce biais, certains gouvernants du Sud ont pu s'enrichir personnellement en touchant des rétro-commissions de sociétés étrangères ou d'argent provenant du budget de l'Etat en octroyant des marchés publics ou en cédant des entreprises publiques à leurs proches ou à des compagnies étrangères.

Les détournements de fonds

Appropriation frauduleuse de fonds par un transfert illicite d'argent public (recettes nationales, aide publique au développement...) entre les comptes nationaux et les comptes personnels. Le détournement de biens publics est, depuis 1991, considéré comme une violation des droits de l'homme suite à une décision du Conseil économique et social des Nations unies.

Le blanchiment d'argent

Action de dissimuler la provenance d'argent acquis de manière illégale afin de le réinvestir dans des activités légales (par exemple l'immobilier). C'est une étape importante, car sans le blanchiment, les criminels ne pourraient pas utiliser de façon massive ces revenus illégaux sans être repérés.

Les abus de biens sociaux

Faire un usage des biens meubles et immeubles ou du crédit qui constituent le patrimoine d'une société, contre l'intérêt de celle-ci, à des fins personnelles ou pour favoriser une activité dans laquelle ils sont intéressés directement ou indirectement.

2. Les biens mal acquis, symptômes d'une corruption qui ronge le développement

2.1 Un fléau contre le développement économique et démocratique

Un frein au développement économique

« Pour chaque centaine de millions de dollars récupérés, on pourrait financer la vaccination complète de 4 millions d'enfants, l'adduction d'eau pour 250 000 foyers ou le traitement contre le VIH/sida de 600 000 personnes pendant un an », a expliqué à la presse Daniel Leipziger, vice-président de la Banque mondiale en charge de la réduction de la pauvreté et de la gestion économique (AFP septembre 2007).

Les détournements de fonds minent le développement économique des pays du Sud à tous les niveaux. Les budgets, les réserves monétaires des banques centrales, et plus largement la capacité d'intervention des Etats se trouvent réduits, voire anéantis. Ce sont les secteurs non productifs, des services publics et sociaux qui en pâtissent le plus, comme la santé, l'éducation, l'accès à l'eau, etc.

Cette fuite des richesses sape également le développement d'une véritable économie locale puisque les capitaux ne sont pas investis dans le pays d'origine. Les 20 à 40 milliards de dollars cités par la Banque mondiale représentent le tiers de l'aide publique au développement (APD) mondiale annuelle.

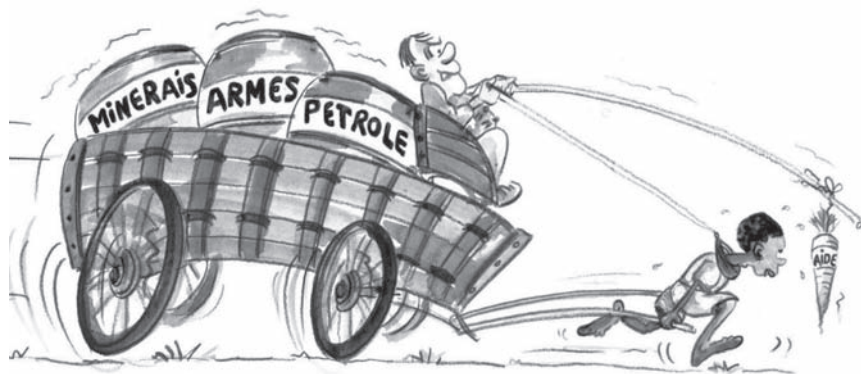
Et encore, ce dont nous traitons ici sous le vocable « biens mal acquis » ne couvre qu'une petite partie des richesses qui quittent illégalement les pays en développement, notamment sous forme d'évasion fiscale ou de détournement des rentes minière ou pétrolière. C'est ainsi que selon

la Banque mondiale, la corruption, les activités criminelles et les fraudes fiscales font perdre chaque année aux pays africains 25 % de leur PIB, soit 148 milliards de dollars⁵.

Parallèlement à l'appauvrissement des pays, ces détournements de fonds publics contribuent aussi à accroître la dette publique extérieure et la dépendance qui en résulte.

La lutte contre les biens mal acquis représente par conséquent un véritable enjeu de développement : selon le CCFD, la restitution des avoirs volés par les seuls chefs d'Etat des pays du sud représenterait 100 à 180 milliards de dollars, tandis que l'APD mondiale en 2006 s'élevait à 103 milliards de dollars.

⁵ *Asset Recovery Initiative: Challenges, Opportunities, and Action Plan*, septembre 2007.



Dette odieuse

Prêter en toute connaissance de cause à des dictateurs qui détournent l'aide publique au développement, puisent dans les caisses publiques et font subir aux seules populations le coût financier et humain de dettes colossales : telle est la réalité qui se dresse derrière le concept de « dette odieuse ». Trois critères caractérisent la doctrine juridique de la dette odieuse : l'absence de consentement de la part de la population, l'absence de bénéfice pour cette population dans la contraction de la dette, enfin et surtout la connaissance des intentions de l'emprunteur par les créanciers, qui donnent à la dette son caractère odieux à tous les niveaux⁶.

D'après le FMI, en 1992, la moitié des 300 milliards de dollars de la dette extérieure des 15 pays les plus endettés du monde correspondait à des fonds accaparés à titre privé et transférés dans des paradis fiscaux.

Selon la Banque Mondiale, qui a prêté environ 300 millions de dollars à l'Afrique ces dernières années... c'est près d'un tiers de ces prêts qui auraient été détournés⁷.

En 2003, l'Union européenne faisait un constat accablant : « *les actifs africains volés détenus dans des comptes en banque à l'étranger équivalent à plus de la moitié de la dette externe du continent* » (Commission des communautés européennes, dialogue sur l'Afrique de l'Union européenne).

Pour en savoir plus et pour agir : www.detteodieuse.org.

⁶ Lire sur ce sujet la brochure *Dette odieuse. A qui a profité la dette des pays du Sud ?*, publiée par la Plate-forme Dette et Développement.

⁷ *Op. cit.*

Une négation des aspirations démocratiques

La grande corruption et les détournements minent aussi la démocratie. Ils financent le maintien au pouvoir de régimes autoritaires qui ont bâti leur domination sur le clientélisme, l'achat du silence ou l'oppression des opposants et des médias, réduisant à néant l'espace du débat public. Le pillage

des richesses par les dirigeants et l'impunité dont ils jouissent annihilent toute possibilité de développement démocratique et de construction d'un Etat de droit.

En demandant la saisie et la restitution des biens et des avoirs mal acquis, les peuples spoliés demandent non seulement que justice leur soit rendue, mais aussi et surtout qu'un avenir démocratique soit possible. C'est l'esprit de l'engagement de la Fédération des Congolais de la diaspora, co-auteur de la plainte déposée en mars 2007 en France avec Survie et Sherpa pour « recel de détournement d'argent public » visant les biens immobiliers que plusieurs dirigeants africains possèdent en France, et tout particulièrement ceux de la famille Sassou Nguesso (voir encadré ci-dessous).



« Arrêter le cycle de l'impunité »

Benjamin Moutsila, délégué national de la Fédération des Congolais de la diaspora (entretien pour *Billets d'Afrique et d'ailleurs*, octobre 2007)

« En déposant plainte, nous espérons que les responsabilités individuelles du pillage des ressources de notre pays seront sérieuses et les coupables jugés. Nous espérons également rendre aux populations les dividendes de leurs richesses naturelles et ramener à sa juste valeur la dette de notre pays, car il est plus que temps d'enclencher un véritable développement afin d'enrayer la paupérisation et inverser l'émigration vers l'Occident. »

Quel est le sens de votre combat ?

« Nous voulons arrêter le cycle de l'impunité au détriment du bien-être des populations et remettre la justice au centre de la démocratie. Une nouvelle classe politique doit voir le jour au Congo, avec des valeurs de probité, de morale et le sens du bien public. A travers la plainte, notre démarche est à la fois judiciaire, économique mais également politique. Il faut en finir avec les kleptocraties congolaises et plus généralement africaines. »

A qui ces biens pourraient-ils être restitués ?

« Ces biens et avoirs bancaires doivent bénéficier aux générations futures. Ils pourraient être placés et injectés dans des systèmes de codéveloppement touchant directement les populations sans passer par les gouvernants (prompts aux détournements) et en associant la société civile. »



2.2 Palmarès des dictateurs kleptocrates : le face-à-face avec les populations

Le scandale des biens mal acquis prend toute son ampleur quand les sommes détournées sont mises en parallèle avec la situation des populations, notamment en terme de développement humain. Militer contre les biens mal acquis, c'est donc aussi exiger que les fonds volés soient destinés à des projets de développement et mis au bénéfice des populations.

Palmarès des dictateurs			Situation du pays et des populations ²					
Pays	Dictateur/ années au pouvoir	Estimation des montants volés ¹	Indice de perception de la corruption en 2007 (de 10, probité élevée à 0 très corrompu) ³	PIB/Hab (PPA) 2005	IDH 2005 Classement (sur 177 pays)	Espérance de vie à la naissance 2005 (année)	Taux de mortalité infantile 2005 (‰)	Taux d'alphabétisation 1995-2005 (% de la population de 15 ans et plus)
Mali	TRAORE 1968-91	1 à 2 milliards \$	2,7	1 033	173 ^e	51,5	120	24
Nigéria	ABACHA 1993-98	2 à 6 milliards \$	2,2	1 128	158 ^e	46,5	100	69,1
Angola	DOS SANTOS 1979-	4 à 5 milliards \$	2,2	2 335	162 ^e	41	154	67,4
RDC (ex-ZAÏRE)	MOBUTU 1965-97	5 à 6 milliards \$	1,9	714	162 ^e	45	129	67,2
Libéria	TAYLOR 1989-96	3 milliards \$	2,1	-	-	44,7	-	51,9
Kenya	MOI 1978-2002	3 milliards \$	2,1	1 240	148 ^e	51	79	73,6
Côte d'Ivoire	H.BOIGNY 1960-93	7-10 milliards \$	2,1	1 648	166 ^e	46,8	118	48,7
	BÉDIÉ 1993-99	Dizaines de millions \$						
Guinée Equatoriale	OBIANG 1979-	0,5-1 milliard \$	1,9	7 874	127 ^e	49,3	123	87
Gabon	BONGO 1967-	Centaines de millions \$	3,3	6 954	119 ^e	56,8	60	84
Togo	EYADEMA 2005-	1 à 2 milliards \$	2,3	1 506	152 ^e	56,7	78	53,2
Congo- Brazzaville	SASSOU NGUESSO 1979-92 et 1997-	Plus de 700 millions \$	2,1	1 262	139 ^e	53	81	84,7
Zimbabwe	MUGABE 1987-	3 à 4 millions \$	2,1	2 038	151 ^e	40	81	89,4

¹ Estimations issues du rapport du CCFD, *Biens mal acquis... profitent trop souvent*, mars 2007.

² Rapport mondial du PNUD sur le développement humain 2007/2008 : « La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé ».

³ Indice de Perception de la Corruption dans le secteur public établi par l'ONG Transparency International sur la base d'enquêtes.

3. La France, une terre de refuge pour les biens mal acquis

« Il ne devrait pas y avoir de sanctuaire pour ceux qui volent les pauvres », affirmait en septembre 2007, le président de la Banque mondiale, Robert Zoellick. Malheureusement, nombreux sont les pays de la planète qui constituent des destinations de choix pour des « placements » dans les banques ou dans l'immobilier, de fortunes détournées. Si ces « placements » effectués en toute impunité se développent de plus en plus dans les émirats pétroliers du Golfe, ou certaines destinations de rêve, la France continue d'être une destination prisée des dictateurs africains. La raison en est les liens historiques entretenus avec l'ancienne puissance coloniale ainsi que les nombreux trafics et intérêts partagés de divers réseaux politico-mafieux : la Françafrique.

3.1 La Françafrique : une criminalité économique organisée

Le terme « Françafrique », tel que forgé par l'ancien président de Survie, François-Xavier Verschave⁸, désigne un ensemble d'acteurs diplomatiques, politiques, économiques et militaires qui agissent en parallèle de la politique officielle de la France en Afrique, avec pour objectif le maintien des pays africains dans la dépendance vis-à-vis de la France, l'accès des entreprises françaises aux ressources naturelles du continent et l'enrichissement d'une minorité d'initiés.

C'est un véritable système de pillage du continent africain qui a été mis en place, et qui profite tant aux dirigeants français qu'aux dirigeants africains sélectionnés pour cette tâche. Cette politique de l'ombre a été mise en place par le général de Gaulle au moment des décolonisations et poursuivie ensuite par tous les présidents de la V^e

République, de droite comme de gauche, chacun développant ses propres réseaux d'intérêts et d'influence.



Des chefs d'Etat « amis de la France » ont ainsi été mis en place ou soutenus par la France grâce à des interventions militaires (Tchad, Rwanda...), des assassinats (Sylvanus Olympio au Togo, en 1963, Thomas Sankara au Burkina Faso, en 1987...), des coups d'Etat (Niger, Tchad, Congo-Brazzaville), des élections truquées...

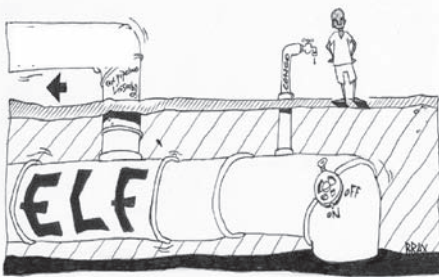
Ces gardiens de l'ordre néo-colonial partagent avec les autorités et entreprises françaises deux rentes : les matières premières et l'aide au développement.

Le système fonctionne également grâce à cinq bases militaires permanentes qui assurent la stabilité des régimes et permettent à la France d'inter-

⁸ Lire notamment *La Françafrique, le plus long scandale de la République* (Stock, 1998) ou *Noir Silence* (Les Arènes, 2000).

venir si nécessaire. Le franc CFA permet, quant à lui, un contrôle sur les politiques économiques et monétaires des pays francophones qui profitent aux entreprises françaises (Total, Bolloré, Bouygues, Areva, Rougier...). Et les services secrets et les mercenaires viennent huiler cette mécanique.

La relation franco-africaine est ainsi vectrice de corruption et de criminalité économique. Celles-ci ont occasionnellement été mises sous les projecteurs comme à l'occasion de l'affaire Elf ou de l'Angolagate. C'est par le scandale des biens mal acquis que la Françafrique pourrait à nouveau être l'objet de critiques dans l'opinion publique.



La Françafrique à l'œuvre : le cas emblématique d'Elf

Comment agissait cette entreprise publique censée œuvrer pour l'intérêt général et pour les intérêts mutuels de son actionnaire l'Etat français et celui de ses partenaires africains ? En entretenant en son sein une hiérarchie parallèle et une comptabilité occulte qui ont fonctionné sous tous les régimes politiques français pendant vingt ans.

Le procès principal de « l'affaire Elf » a eu lieu en 2003 et ses archives impressionnantes peuvent se résumer en quelques chiffres : plus de 500 millions d'euros d'avoirs sociaux détournés, 300 comptes découverts dans les banques suisses,

120 millions d'euros de commissions versées chaque année pendant la présidence de Loïk Le Floch-Prigent (1989-1993), de nombreuses commissions occultes versées en Afrique mais retournées à des personnalités ou des partis français, etc. ; et encore la courageuse juge Eva Joly reconnaît que la procédure a été stoppée lorsque les accusés se sont arrêtés de parler, de sorte qu'on n'a pu juger que la partie émergée de l'iceberg !

Un pillage en règle du pétrole africain, au bénéfice de dirigeants africains et français. Cet argent a aussi servi à financer les activités forcément occultes des services secrets français, ou la guerre civile au Congo (1993-2002) amenant un responsable politique français à affirmer qu' « *au Congo-Brazzaville, chaque balle a été payée par Elf* ».

Les détournements effectués dans le cadre des activités d'Elf ont aussi permis l'acquisition de plusieurs biens immobiliers, tant pour des personnalités africaines que françaises. André Tarallo, l'ancien directeur Afrique de la société, jugé coupable de détournements de fonds au détriment d'Elf et condamné à sept ans de prison ferme et deux millions d'euros d'amende, une amende d'ailleurs jamais payée, jouirait ainsi encore de sa villa en Corse d'une valeur de 14 millions d'euros ou à Paris (400m² pour 2,1 millions d'euros). Loïk Le Floch-Prigent quant à lui a possédé un hôtel particulier à Paris de 600 m² et 300 m² de jardin, d'une valeur de 8,6 millions d'euros.

Malheureusement, les différents biens immobiliers cités dans le cadre du procès Elf ne peuvent plus faire l'objet de poursuite judiciaire... une affaire ne pouvant être jugée deux fois.

De la Françafrique à la Mafrafrique : l'Angolagate

Au cours des années 1993 et 1994, de très importantes ventes d'armes à l'Angola ont alimenté la longue et atroce guerre civile qui a duré dix ans. En tout, ces ventes portent sur plus de 630 millions de dollars d'armement lourd et léger, y compris des chars, des hélicoptères et les lots de munitions correspondants. Cette affaire est l'œuvre d'un réseau éphémère d'intermédiaires agissant indépendamment des structures officielles et dont la comptabilité disparaît derrière les écrans des paradis fiscaux.

Aide Française au développement



Résumons : les armes proviennent surtout de l'ancien empire soviétique, les vendeurs sont ukrainiens et les deux principaux intermédiaires sont Arcadi Gaydamak, l'homme d'affaires aux trois passeports russe, israélien et angolais, porteur d'un mandat d'arrêt international et dont les comptes sont placés à Zug (Suisse), Jersey et Luxembourg (trois paradis fiscaux), et Pierre Falcone, homme d'affaires franco-angolais, dirigeant d'une société basée aux îles vierges britanni-

ques, et dont l'épouse réside aux Etats-Unis où elle gère des sociétés basées aux îles Turks et Caïcos, dans le Delaware et à Londres, trois autres paradis fiscaux.

Mais cette affaire nécessite d'autres intermédiaires français, ouvriers de porte ou facilitateurs divers, qui sont impliqués dans ces ventes illégales d'armes au regard du droit français. C'est là encore un magistrat courageux et opiniâtre, le juge Courroye, qui va mener une instruction judiciaire pendant cinq ans, de 2000 à 2005, puis passer la main au parquet qui, dans un réquisitoire de 500 pages, a identifié les largesses dont aurait bénéficié une quarantaine de personnalités française du monde politique (C. Pasqua, J-C. Marchiani, J-C. Mitterrand, J. Attali, etc.), du monde littéraire ou du show biz, et demande leur traduction en correctionnelle. Le juge a confirmé ce procès, qui doit se dérouler à l'automne 2008.



3.2 Petit catalogue des biens mal acquis de la Françafrique

L'identification du patrimoine immobilier des dictateurs africains est un véritable travail de fourmi. Un inventaire ambitieux a été établi par le CCFD dans son rapport intitulé *Biens mal acquis... profitent trop souvent* (mars 2007)⁹. De nouveaux éléments ont également été apportés grâce à l'enquête ouverte par le parquet de Paris en raison de la plainte déposée par trois associations (voir page 24), révélant des patrimoines encore plus colossaux que ce que les associations plaignantes avaient imaginé et qui ne peuvent avoir été acquis par les dirigeants en question par le seul fruit de leur salaire (14 940 euros par mois pour O. Bongo ; 30 000 euros par mois pour S. Nguesso)¹⁰.

Le doyen Bongo, l'archétype

A la tête du Gabon (1,4 million d'habitants) depuis 1967, Omar Bongo Ondimba règne sur un petit émirat pétrolier cogéré par Elf



puis Total. Difficile à estimer, sa fortune et celle de sa famille s'élevaient à plusieurs centaines de millions de dollars. Les détournements de biens publics commis par le président gabonais (également gendre de Denis Sassou Nguesso) et son entourage sont monnaie courante.

A titre d'exemple, en 1999, le Sénat américain a publié un rapport d'enquête sur l'origine de la fortune du président. Ce document



Journal *Le Monde* le 31 janvier 2008

⁹ Ce rapport se fonde sur de nombreuses enquêtes journalistiques, plusieurs rapports d'organisations internationales (ONU, OCDE, UE) et d'ONG (Transparency International, Global Witness, Plate-forme Dette et Développement, etc.), sur certaines procédures internationales portant sur des détournements présumés de biens publics ou encore sur des rapports d'institutions financières internationales.

¹⁰ Salaires évoqués notamment par *Jeune Afrique*.

établit qu'Omar Bongo est devenu client de la City Bank de New York en 1970 et qu'il a ouvert de multiples comptes auprès de ses différents bureaux, au Bahreïn, à Jersey, à Londres, au Luxembourg, à New York, à Paris et en Suisse, comptes gérés sous des noms de sociétés écrans situées notamment aux Bahamas. Une partie de l'argent aurait servi à financer la campagne électorale du président gabonais en 1993 et le voyage des Bongo au 50^e anniversaire de l'ONU (pour 1,6 million de dollars). Aucun doute sur la provenance de l'argent, selon les sénateurs américains :

« *Les fonds gouvernementaux du Gabon sont bien la source première des avoirs se trouvant sur les comptes d'Omar Bongo.* »¹¹

Au total, le montant des avoirs du chef d'Etat, qui ont été placés sur ses différents comptes bancaires à la City Bank, à New

York, de 1985 à 1997, serait d'environ 130 millions de dollars. La City Bank aurait expliqué « *que l'argent provenait d'une allocation budgétaire, 8,5 % du budget gabonais, soit 111 millions de dollars, étant chaque année réservés au président* ». ¹²



Deux appartements avenue Foch, dans le XVI^e arr. de Paris

Mais c'est sans doute entre les Champs-Élysées et la plaine Monceau, dans le VIII^e arrondissement, que les policiers ont fait la plus spectaculaire découverte : un hôtel particulier, acquis le 15 juin 2007 pour la somme de 18,875 millions d'euros par une

société civile immobilière (SCI) située au Luxembourg, laquelle associe deux enfants du président gabonais (Omar Denis, 13 ans et Yacine Queenie, 16 ans), son épouse Edith (la fille du président congolais Denis Sassou Nguesso), et un neveu de ce dernier, Edgar Nguesso, 40 ans.



Un hôtel particulier de Bongo dans le VIII^e arr. parisien



Hôtel particulier dans le XVI^e

¹¹ Rapport du Sénat américain, *Private Banking and Money Laundering: a case study of opportunites and vulnerabilities*, 1999.

¹² Allocution du sénateur Carl Levin, « *Omar Bongo and City Bank : Private Banking and Money Laundering* », 10 novembre 1999. Voir aussi « Les comptes famineux d'Omar Bongo, extraits du rapport du Sénat américain », *L'Express*, 8 juin 2000.

Aux demeures parisiennes, s'ajoute une très belle résidence sur les hauteurs de Nice composée de deux appartements, de trois maisons et d'une piscine. L'enquête fait également état de onze comptes ouverts à Paris, Nice ou Créteil dont six comptes courants.

Certains biens immobiliers sont utilisés par les proches du président pour suivre leurs études, d'autres servent à accueillir des hommes politiques et des dirigeants d'entreprises françaises lors de ses fréquentes visites en France. C'est dans son hôtel particulier Rue Dosne (Paris XVI^e) qu'Omar Bongo a ainsi accueilli, pendant la campagne présidentielle française de 2007, les candidats Nicolas Sarkozy et François Bayrou, ainsi que la moitié du gouvernement Fillon lors de sa première visite officielle sous la présidence de Nicolas Sarkozy.

Côté voiture de luxe, la femme du président Bongo (qui n'est pas membre du gouvernement) a acheté une Maybach en 2004, payée intégralement par le Trésor public du Gabon : pour preuve, un chèque de 390 795 euros tiré en février 2004 sur le

compte de la Paierie du Gabon en France. Ce même compte ouvert à la Banque de France a également servi à financer la moitié d'une Mercedes à 75 858 euros achetée en septembre 2006 à Paris par Pascaline Bongo, la fille du président... Qui a dit biens mal acquis ?!



La Maybach de Madame Bongo



Chèques de la Prairie du Gabon en France ayant servi à l'achat de voitures de luxe



Sassou Nguesso, l'élève devenu maître

Lui aussi à la tête d'un Etat pétrolier, le Congo-Brazzaville (4 millions d'habitants), Denis Sassou Nguesso¹³, revenu au pouvoir en 1997 à la faveur d'un coup d'Etat est suspecté d'avoir détourné, à son profit et à celui de son clan, une partie substantielle de la rente liée à l'or noir. Ces détournements auraient commencé dès sa première période de pouvoir, de 1979 à 1992, en négociant la vente du pétrole en dessous du prix du marché en contrepartie de versements à son profit.

Les rétro-commissions touchées sur des contrats de passation de marchés publics, le pillage du trésor public, les bonus (prêts gagés ou préfinancements) sur la vente du pétrole, véritable caisse noire, non budgétisée de 1997 à 2002 font qu'à ce jour, la fortune de Denis Sassou Nguesso est estimée à plus d'un milliard de dollars.¹⁴



Les affectations des fonds publics congolais dans des comptes privés autres que ceux du Trésor public ont été une pratique courante : dans le budget 2003, sur les 800 millions de dollars de rente pétrolière, seulement 650 millions y auraient été inscrits.¹⁵

Un « fonds vautour »¹⁶ nommé FG Hémisphère, a montré qu'entre 2003 et 2005 c'est près d'un milliard de dollars que les autorités congolaises ont « oublié » de comptabiliser. L'action judiciaire de ces fonds, qui

ont racheté à bon compte une partie de la dette congolaise, a mis à jour, en 2005, un système de sociétés écrans contrôlées par des hommes proches du président Denis Sassou-Nguesso¹⁷. Selon les jugements de juridictions britannique et américaine et les nombreux rapports de l'ONG Global Witness, ces sociétés déviaient une partie de l'argent du pétrole vers des comptes bancaires situés dans des paradis fiscaux.

¹³ Pour une liste des biens mal acquis de S. Nguesso et de son entourage : <http://congo-biensmalacquis.over-blog.com>.

¹⁴ Xavier Harel, *Afrique. Pillage à huis clos*, Fayard, 2006 pp. 37-45.

¹⁵ *Le Monde*, 25 mars 2004.

¹⁶ Les « fonds vautours » sont ces fonds de gestion d'actifs, spécialisés dans le rachat de la dette commerciale des pays endettés. Après avoir racheté sur le marché les dettes publiques de ces pays pour un prix très bas, ils poursuivent ensuite ces derniers et réclament une partie de leurs actifs auprès des tribunaux des nations riches.

¹⁷ « Les fonds vautours multiplient les attaques contre les pays pauvres », *Les Echos*, 14 mars 2007.

C'est le cas du groupe bancaire français BNP Paribas et de la Société nationale pétrolière congolaise (SNPC), objets d'une plainte, jugée recevable, aux Etats-Unis pour blanchiment d'argent. Ils se seraient associés pour cacher sciemment aux créanciers de Brazzaville des revenus tirés de la vente de pétrole par le biais d'un système de prépaiement complexe, de transactions fictives et de compagnies paravents.

Le président congolais jouit d'un hôtel particulier (la Villa Suzette) de 700 m² dans la banlieue chic parisienne, au Vésinet (78), estimée entre 5 et 10 millions d'euros. Véritable palais équipé de robinets et de poignets de porte en or, carrelé de marbre, il permet au dirigeant congolais de recevoir régulièrement des dirigeants politiques et d'entreprises françaises comme Total ou Air France. Acquise toutefois par son frère Valentin Ambedet Nguesso, récemment décédé, cette villa n'a en fait aucun



propriétaire. D'où la décision récente du tribunal de Versailles d'en « déposséder » le président congolais.

Mais le chef d'Etat n'est pas en reste, il posséderait également un appartement avenue Rapp dans le VII^e arrondissement de Paris.



Ses proches détiendraient plusieurs appartements à Courbevoie (92) comme son neveu Wilfrid qui posséderait un luxueux appartement de 550 m², dont 100 m² de terrasse, estimé entre 2,5 et 3 millions d'euros.

Un appartement de 9 pièces acheté à Paris (XVII^e) en 2007 pour 2,47 millions d'euros par l'épouse du président congolais, Antoinette Sassou Nguesso, n'a pas échappé aux enquêteurs. Sans oublier le logement de 10 pièces à 1,6 millions d'euros acquis en 2005 à Paris par leur fils Denis Christel, ainsi que l'hôtel particulier de 7 pièces avec piscine intérieure à Neuilly-sur-Seine acheté 3,15 millions d'euros en 2006 par Julienne, leur fille cadette.

Les voitures de luxe achetées par la famille Sassou sont également nombreuses (Ferrari, Aston Martin, etc.). D'après les factures, certaines sont agrémentées de bois tropicaux, de repose-pieds pivotants ou de... chauffe-volant !

Le fils gâté du dictateur équato-guinéen



La Guinée équatoriale, pays riche en pétrole voit son président Teodoro Obiang Nguema allier kleptocratie familiale et népotisme. Son fils, Teodorin Obiang, qui gagne officiellement 1 500 dollars par mois au poste de ministre de l'Agriculture et des Forêts, s'est offert en novembre 2006, une maison de 35 millions de dollars à Malibu. Mais le péché mignon du fils du dictateur Obiang reste les voitures : il a acheté de nombreuses voitures de luxe dont deux Bugatti Veyrons début 2006, considérées comme la voiture la plus rapide du monde et coûtant la bagatelle de plus d'un million d'euros l'unité. Une enquête menée par Tracfin (la cellule française anti-blanchiment du ministère de l'Economie) relative aux paiements effectués, a conclu en novembre 2007 que « *les flux [financiers] mis en exergue [...] sont dès lors susceptibles de traduire le blanchiment du produit d'un détournement de fonds publics* ». Une semaine plus tard, l'enquête était classée sans suite et les faits qualifiés d'insuffisamment caractérisés !

Le pillage du Trésor angolais

José Eduardo Dos Santos, qui dirige l'Angola depuis 1979 s'illustre comme l'un des chefs d'Etat les plus corrompus de la planète. Soutenu par les pays occidentaux dans la guerre civile contre l'Unita (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) pendant la Guerre froide, Dos Santos est fréquemment associé à la corruption et au détournement des fonds du pétrole. Dans le même temps, sa famille possède une vaste richesse dont des maisons dans les principales capitales européennes, ainsi que des comptes bancaires en Suisse et dans d'autres paradis fiscaux. Evidemment impliqué dans l'affaire des ventes d'armes de l'« Angolagate », Dos Santos aurait aussi profité des largesses de la société Elf pour se remplir les poches.

Selon le journal *Le Monde* du 25 mars 2004, entre 1997 et 2001, le président Dos Santos et ses proches auraient détourné un quart des ressources de l'Etat soit en moyenne 1,7 milliard de dollars par an. Dans un rapport de mars 2002, Global Witness révélait qu'1,4 milliard de dollars manquaient dans les caisses de l'Etat, mais en 2004, l'ONG Human Rights Watch revoyait ces chiffres à la hausse en annonçant que le régime angolais aurait détourné 4,2 milliards de dollars, essentiellement des fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles, pétrole et diamants... permettant notamment au président angolais de profiter en France de sa somptueuse villa du Cap d'Antibes.

Une pratique qui a la vie longue...

Connu pour avoir été l'un des plus riches présidents africains, **Félix Houphouët-Boigny**, premier président de la République de Côte d'Ivoire indépendante, a largement puisé dans les rentes de son pays, à savoir le café et le cacao. L'ancien président ivoirien aurait été propriétaire d'une dizaine de propriétés en région parisienne et le rapport du CCFD recense « *une gentil-homme de style Louis XIV à Soisy-sur-Ecole, l'ancien appartement de Jean Gabin dans le VIII^e à Paris, plus un autre dans le XI^e et enfin sa résidence personnelle rue Masseran (VII^e), à côté de l'Ecole militaire avec un parc de 8 590 m², évaluée en 1998 à 18,3 millions d'euros* ».

Mobutu Sese Seko restera célèbre pour ses toques qui lui vaudront le surnom de « Léopard de Kinshasa ». Mais ce que l'on sait moins, c'est qu'il se faisait confectionner ses toques à deux pas de son appartement parisien de 800 m² situé au 20, avenue Foch dans le XVI^e. Mobutu aurait possédé plus d'une vingtaine de propriétés à travers le monde, et en France la *Villa del Mar* à Roquebrune-Cap-Martin, évaluée à plus de 9 millions de dollars et située dans un parc boisé de dix hectares en bordure de mer.¹⁸

Asa mort en septembre 1997, Transparency International et l'UNODC (Bureau des Nations unies sur les drogues et la criminalité) estiment que sa fortune s'élève de 5 à 6 milliards de dollars.



Villa de Mobutu à Roquebrune Cap-Martin

¹⁸ Elle a appartenu à Nywa Mobutu, l'un des fils du maréchal. (*Lettre du Continent*, 10 juin 1993) avant d'être vendu à un milliardaire russe (*Choc*, 3 mai 2007).

3.3 La perpétuation et la défense d'un système

La fausse rupture de Nicolas Sarkozy



« Il faut débarrasser [les relations franco-africaines] des réseaux d'un autre temps, des émissaires officieux qui n'ont d'autre mandat que celui

qu'ils s'inventent » (discours de Nicolas Sarkozy à Cotonou, au Bénin, en mai 2006).

« Nous ne soutiendrons ni les dictatures, ni les pays dirigés par des régimes corrompus » (programme électoral de l'UMP en 2007).

Si ces promesses de « rupture » avec la Françafrique avaient de quoi séduire, l'illusion n'a toutefois pas duré longtemps, au vu du rapide retournement de veste de Nicolas Sarkozy depuis son accession à la présidence de la République. Visites officielles et accolades amicales avec les principaux dictateurs du Continent se sont succédées sur le perron de l'Élysée : Bongo (Gabon), Sassou Nguesso (Congo-Brazzaville), Khadafi (Libye), Déby (Tchad) et autre Biya (Cameroun), défenseurs fidèles des intérêts privés français en Afrique (Total, Bolloré, Bouygues, etc.). L'intervention militaire emblématique de la France au Tchad pour sauver le régime, dit « légitime », d'Idriss Déby en février 2008, est venue sceller la continuité des relations franco-africaines personnelles et patrimoniales. Autre événement hautement révélateur : l'éviction par N Sarkozy, en mars 2008, de Jean-Marie Bockel, ministre « d'ouverture », du poste de secrétaire d'Etat à la Coopération et à la Francophonie, résultat de pressions exercées par Omar Bongo et son avocat Robert Bourgi, émissaire français de renom. J-M. Bockel avait eu l'outrecuidance de poser la question de la pertinence de l'aide française à des régimes

qui détournent l'argent du pétrole et avait annoncé vouloir « signer l'acte de décès de la Françafrique ».

L'enquête sur le patrimoine immobilier de dirigeants africains classée sans suite : une décision politique

La plainte, déposée le 27 mars 2007 auprès du procureur de la République près du tribunal de grande instance de Paris pour « recel de détournement de biens publics et complicité » ne porte pas directement sur la corruption, le blanchiment ou même sur les détournements, mais sur le recel qui consiste en la dissimulation, la détention, la transmission ou le fait de bénéficier en toute connaissance de cause de ces détournements. Le juge français est compétent pour instruire une telle plainte, puisque si l'infraction principale a été commise à l'étranger, le recel lui, est bien commis en France.

Le 18 juin, le parquet de Paris, jugeant la plainte recevable, a décidé d'ouvrir une enquête préliminaire confiée à l'Office central de répression de la grande délinquance financière (OCRGDF). L'objectif de cette enquête était d'identifier les biens cités dans la plainte ainsi que leurs propriétaires.

Enquête « historique » car c'est la première fois que la justice d'un pays se saisissait de l'accusation de recel de détournements de fonds publics envers un chef d'Etat étranger sur simple plainte d'associations de citoyens... et première fois qu'une action judiciaire de ce type était entreprise contre des chefs d'Etats en exercice.

La démarche pouvait alors se trouver confrontée à l'immunité diplomatique. Or si les chefs d'Etat bénéficient effectivement de cette immunité, il n'en est pas de même pour les membres de leurs familles. D'autre part, comme le précise Eva Joly :

« l'immunité est une survivance historique qui doit être maintenue au niveau où elle est censée normalement s'appliquer, c'est à dire uniquement aux actes de gouvernement. [...] Il n'y a aucune raison en revanche que l'immunité soit appliquée aux activités criminelles »¹⁹.

Les résultats de l'enquête ont confirmé et identifié un patrimoine colossal appartenant aux clans Bongo et Sassou : des preuves qui auraient dû amener le parquet de Paris à ouvrir une information judiciaire avec désignation d'un juge d'instruction, seul à même d'enquêter sur l'origine des fonds ayant permis l'acquisition de ces biens, en délivrant des commissions rogatoires internationales, procédant à des auditions voire à des mises en examen, et in fine, établissant les responsabilités. En outre, seul un juge d'instruction aurait également pu établir les responsabilités connexes, notamment celles des banques et des notaires ayant prêté leur concours dans des conditions critiquables et susceptibles d'être poursuivis pour blanchiment.

Mais il n'en fut rien. Au contraire, l'enquête a été classée sans suite par le parquet de Paris jugeant que « les investigations n'ont pas permis de mettre en évidence les infractions pénales et notamment le recel de détournement de fonds publics ». La justice a donc cédé face à la raison d'Etat : une attitude qui vise à protéger des dictateurs amis ainsi que des intérêts privés français. Un déni de justice qui n'entame pas la détermination des associations qui entendent poursuivre le combat.

La France en contradiction avec ses engagements internationaux

En agissant de la sorte, la France va à contre-courant de ses propres engagements internationaux en ce qui concerne la saisie et la restitution des biens mal acquis. La France a en effet été en première ligne lors de la réunion du G8, à Evian, en juin 2003, pour demander le rapatriement vers les pays concernés des biens détournés. La France se vante également d'avoir été le premier des pays du G8 à ratifier la convention internationale des Nations unies de lutte contre la corruption (convention de Mérida, signée en décembre 2003, voir p.29) qui fait de la restitution des biens et argent détournés un principe fondamental du droit international.

Sur le site Internet du ministère français des Affaires étrangères, on peut lire que grâce à cette convention la France « entend continuer à œuvrer dans le sens du renforcement de l'état de droit contre la société incivile »... Si la France s'enorgueillit de ces engagements, elle n'a toutefois à ce jour procédé



à aucune mesure de restitution significative. En classant sans suite l'enquête sur les biens des familles Bongo, Obiang et Sassou, elle renforce au contraire l'impunité de ces chefs d'Etat et les conforte dans leurs pratiques.

¹⁹ Entretien dans *Billets d'Afrique et d'ailleurs*, n°162, octobre 2007.

4. Restituer les biens mal acquis : beaucoup de mots pour très peu d'actes

4.1 Un arsenal de textes juridiques : des tigres de papier ?

La corruption, les détournements de fonds et la criminalité économique et financière sont de véritables fléaux. Si chaque pays ou organisation internationale s'engage un jour ou l'autre, à lutter contre eux, les avancées restent cependant limitées. Pourtant un véritable arsenal juridique existe bel et bien.



L'Union européenne : des mots aux actes ?

Si l'Union européenne s'est dotée d'une convention contre la corruption en mai 1997, ce n'est qu'à partir des années 2000, au cours des dialogues Europe-Afrique que le problème de la restitution des avoirs illicites des dictateurs est mis à l'ordre du jour et que des engagements sont pris pour que les biens volés et détournés soient rendus à leurs pays d'origine. En 2004, le gel de fonds de Charles Taylor par l'Union européenne concrétise cet engagement.

Depuis juillet 2005, la directive « épargne », qui impose aux pays membres de fournir des informations sur les placements des particuliers non résidents marque une avancée contre les paradis fiscaux et judiciaires. Mais tous ne se sont pas pliés au jeu : le Luxembourg, la Belgique et l'Autriche ont acheté le droit de maintenir le secret bancaire, au prix d'une retenue à la source significative sur les intérêts de l'épargne (35 % à partir de 2011).



Une législation innovante du Conseil de l'Europe boudée par la France

Une convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime datant de 1990, a été révisée en 2005. Trait le plus innovant de cette convention : la confiscation et les Etats membres sont donc encouragés à prendre des mesures législatives et à faciliter les procédures d'entraide judiciaire internationale. A ce jour, en 2008, la France n'en est toujours pas signataire...



Le GAFI au sein de l'OCDE, au stade des recommandations

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) accueille depuis juillet 1989, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) qui a pour mandat spécifique la lutte anti-blanchiment. En 2003, le GAFI s'attaque aux biens mal acquis en recommandant le gel, la saisie, et la confiscation des produits d'opérations de blanchiment ou d'infractions sous-jacentes et en suggérant la création d'un fonds pour les actifs saisis dans le pays considéré, dans lequel seront déposés en tout ou partie les biens confisqués, pour une utilisation en faveur des autorités de poursuite pénale, de santé, d'éducation ou pour tout autre utilisation appropriée.



La Banque mondiale et l'initiative « Star »

En 2006, la Banque mondiale en partenariat avec le FMI et d'autres banques multilatérales de développement, décide d'élaborer un plan-cadre de prévention et de lutte contre la fraude et la corruption qui comprend le déploiement d'équipes anticorruption dans nombre de ses bureaux locaux. Ambitieuse, la Banque mondiale produit un document intitulé « *Placer la barre de la lutte contre la corruption plus haut encore : améliorer la gouvernance et la transparence, favoriser le développement* », document qui encourage les efforts faits par la communauté internationale pour le rapatriement des richesses détournées et propose une assistance technique pour le recouvrement d'avoirs.

En 2007, la Banque mondiale lance l'initiative pour le recouvrement des actifs volés, initiative STAR (*Stolen Asset Recovery*), qui prévoit d'aider les pays en développement à recouvrer les avoirs volés par des dirigeants corrompus, à investir les fonds restitués dans des programmes de développement efficaces, et à combattre l'existence de refuges internationaux.



L'ONU et la convention de Mérida contre les biens mal acquis

Avant de s'attaquer directement aux biens mal acquis, les Nations unies se sont prononcées sur la corruption dans l'administration, dénoncée comme un handicap majeur du développement. Ainsi, la question de l'enrichissement frauduleux des responsables de l'Etat au préjudice de l'intérêt public a, dès l'origine des travaux de l'ONU, été isolée comme étant une

violation flagrante des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

En septembre 1999, le président nigérian O. Obasanjo a demandé à l'Assemblée générale des Nations unies la création d'une convention internationale pour le rapatriement de la richesse de l'Afrique acquise de manière illégale et gardée à l'étranger. Cette demande, entérinée par le G8 lors de sa rencontre d'Evian en juin 2003, a donné naissance en décembre 2003 à la convention des Nations unies contre la corruption, dite convention de Mérida.

Premier instrument mondial juridiquement obligatoire de lutte contre la corruption, la Convention exige des Etats signataires qu'ils érigent en infractions pénales toute une série d'actes de corruption (détournements de fonds, trafic d'influence, abus de fonctions, etc.) et qu'ils mettent en œuvre des procédures de recouvrement pénales et civiles, qui permettent de localiser, geler, saisir, confisquer et restituer les avoirs.

Plusieurs bémols cependant : aucun instrument de contrôle ne permet de vérifier son application effective et la convention n'envisage aucune mesure contre les paradis fiscaux qui sont pourtant l'un des premiers obstacles à la restitution.

Entrée en vigueur en décembre 2005, seuls 104 pays l'ont ratifiée²⁰ à ce jour.

²⁰ Parmi les pays du G8, l'Allemagne, l'Italie et le Japon ne l'ont toujours pas ratifiée et les Etats-Unis ont posé de multiples conditions à son application.



L'Union africaine à la traîne

Dernière organisation régionale à adopter une convention sur la prévention et la lutte contre la corruption en juillet 2003 à Maputo, l'Union africaine incite les Etats à adopter des mesures législatives pour le rapatriement des produits de la corruption, mais ne dit rien sur les modalités concrètes de recouvrement.



La notion de « personnes politiquement exposées »

Cette notion est apparue afin de susciter une vigilance accrue vis-à-vis de personnalités qui exercent des responsabilités importantes. Cette notion recouvre un champ très large, puisque cela vise aussi bien les hommes politiques, que les hauts fonctionnaires ou les magistrats (ainsi que les membres de leur famille et leurs proches collaborateurs), ou encore toutes les personnes travaillant dans le secteur financier, les comptables, les agents immobiliers, les casinos, les fiduciaires et les prestataires de services pour les sociétés... Ces professions voient leurs relations d'affaires soumises à une plus grande vigilance des institutions financières afin de pouvoir signaler les soupçons de blanchiment d'argent sale. Il s'agit notamment de prendre toute mesure raisonnable pour établir l'origine de leur patrimoine ou de leurs fonds. Cette expression figure notamment dans la convention de Mérida, dans les recommandations du GAFI, et dans une directive de la Commission européenne.

4.2 Les étapes vers la restitution : le parcours du combattant

Les procédures de restitution : itinéraire judiciaire ou politique*

Par voie judiciaire

Dépôt de plainte pour « détournements de fonds publics »
ou corruption dans l'Etat spolié (Etat Spolié)

Ouverture d'une procédure (Etat Spolié)

Demande d'entraide judiciaire par une commission rogatoire
internationale à l'Etat requis (Etat Requis)

Par voie diplomatique si pas
de convention bilatérale ou
multilatérale

Directement aux autorités
compétentes si convention ou
Espace Schengen

Si acceptation de la demande d'entraide judiciaire par l'Etat
requis et s'il y a assez de preuves :

- Envoi de documents bancaires à l'Etat spolié
- Peut demander enquête de la commission des banques et
Gel (mesure provisoire) des biens et des fonds illicites dans
l'Etat requis.

Il peut ensuite procéder à la confiscation des biens (mesure
définitive) à la demande des autorités judiciaires de l'Etat
spolié et s'il y a suffisamment de preuves.

Restitution

Si l'Etat requis estime qu'il a
assez de preuves de l'origine
illicite des avoirs et du droit de
propriété antérieur de l'Etat
spolié, il peut procéder alors à la
restitution.
(Article 55 de la Convention de
Mérida)

L'Etat requis peut, s'il estime
qu'il n'a pas assez de preuves
sur l'origine illicite de ces fonds,
exiger qu'il y ait un jugement
définitif sur ce point dans l'Etat
requis.

Pas de modalité de restitution standard. La restitution se fait soit par un
accord entre l'Etat requis et l'Etat spolié, soit par l'intermédiaire d'un tiers
médiateur (institutions internationales par exemple)

Si aucune demande n'est faite par l'Etat spolié, il est possible de saisir la justice de l'Etat où seraient déposés les fonds pour blanchiment ou recel de fonds volés (cas de la Suisse dans certaines affaires du cas Abacha).

*Schéma issu du rapport du CCFD *Biens mal acquis... profitent trop souvent*, 2007, page 101.

Par voie politique

Par Décision politique

Les autorités politiques d'un Etat peuvent prendre la décision de geler les fonds sur leur territoire de toute personne physique ou morale.

Par exemple, au Etats-Unis, il s'agit d'un Executive Order du président de la République.

C'est le cas des avoirs de Mugabe et d'une centaine de dignitaires du régime zimbabwéen, bloqués aux Etats-Unis et dans les Etats membres de l'Union Européenne.

Le Conseil de l'Union Européenne peut aussi décider de bloquer des fonds par un règlement (Cas Taylor : avril 2004).

Pas de modalité de restitution.

Par le biais des Nations Unies

Le Conseil de sécurité des Nations Unies peut, par une résolution, ordonner aux Etats membres de bloquer les biens et les fonds de toute personne qui irait contre l'intérêt de la Charte des Nations unies.

Cela a été fait dans le cas des fonds de Saddam Hussein et des dignitaires du régime irakien, par la résolution 1483 du Conseil de sécurité des Nations Unies (22 mai 2003). Cette résolution prévoit le blocage des fonds mais aussi leur restitution par l'intermédiaire du Fonds de Développement pour l'Irak.

Même procédure pour Taylor en mars 2004.

La faiblesse de la coopération judiciaire, preuve de mauvaise volonté

La coopération judiciaire, indispensable au processus de restitution des biens mal acquis, nécessite que les pays du Nord ne fassent plus preuve de mauvaise volonté comme cela a été souvent le cas : la France a refusé au Nigeria une demande formulée en anglais ; la Grande-Bretagne refuse de coopérer si on ne lui donne pas la preuve que les fonds se trouvent bien sur son territoire ; la Suisse ne cherche pas à identifier les comptes détenus sous des faux noms ; le Liechtenstein dispose d'une quinzaine de voies de recours administratifs et judiciaires rallongeant d'autant le processus ; certains pays ne répondent jamais aux démarches entreprises, d'autres le font après 17 années de procédures comme ce fut le cas pour les avoirs du philippin Marcos en Suisse !



Une rente à préserver

Au-delà des difficultés techniques ou juridiques que soulever le gel et la restitution d'avoirs, ce peu d'empressement à saisir et restituer les avoirs et biens mal acquis des dictateurs en question est l'aveu même d'une volonté de continuer à les protéger. Il faut dire qu'en soutenant l'arrivée ou le maintien au pouvoir des régimes les plus despotiques et corrompus, les Etats-Unis, le Royaume-Uni ou la France se sont en même temps garantis un accès privilégié aux rentes de nombreux pays. Le

pillage des richesses des pays africains, par les détournements de fonds et la corruption, s'opère avec la complicité ou même parfois à l'initiative des gouvernements et des entreprises du Nord. Sanctionner leurs alliés les exposerait à des frictions diplomatiques, voire à une remise en cause de leurs intérêts.

Les dictateurs menacent !

La colère et le ton ouvertement menaçant d'Omar Bongo après la diffusion d'un reportage sur *France2*, le 3 mars 2008, sur son patrimoine immobilier à Paris en sont la preuve. « *Dans ce contexte, [le Gabon] se réserve désormais le droit de réagir contre cet acharnement médiatique [...] conformément aux principes de réciprocité et réfléchit actuellement à la suite à donner aux relations franco-gabonaises* » déclarait un communiqué du ministre gabonais des Affaires étrangères. Ce reportage, qui plus est diffusé sur une chaîne publique, s'est fait « *au mépris [des] intérêts mutuels, de l'excellence des relations qui lient* » les deux pays, alors que « *le Gabon est toujours demeuré un allié sûr pour la France* ».

On comprend dès lors les risques que prendraient les autorités françaises à laisser la justice enquêter de manière approfondie sur les biens mal acquis d'un émir gabonais qui permet à Total un approvisionnement en pétrole à moindre coût... ainsi qu'à d'autres entreprises françaises, d'engranger de gros bénéfices.

Même menace du côté congolais par la voix de Thierry Mougalla, conseiller spécial du président Sassou Nguesso, qui mettait en garde les autorités françaises après l'ouverture de l'enquête préliminaire sur le patrimoine immobilier des chefs d'Etat africains : « *Il est évident que si nous continuons sur ce mode-là, ces affaires ne peuvent pas rester sans conséquence sur la relation entre nos deux Etats* »²¹.

La saisie et la restitution des biens mal acquis demeure donc un véritable parcours du combattant, dans lequel les sociétés civiles, tant du Nord que du Sud, ont un rôle important à jouer.

Restituer, oui. Mais à qui ?

Si des Etats ont pu récupérer des biens et avoirs mal acquis d'anciens dirigeants, la question reste entière quant à l'utilisation d'éventuels biens et avoirs récupérés de dirigeants en activité.

A titre d'exemple, la CNUCED préconise une amnistie fiscale temporaire afin de rapatrier ces fonds en Afrique. « *Je pense que l'idéal serait d'arriver à faire revenir cet argent et à l'injecter dans des investissements productifs, ce qui aurait pour effet d'augmenter les taux de croissance, de créer davantage d'emplois et aussi de régler la pauvreté* », affirme un expert de l'organisation. Il s'agirait aussi de favoriser les investissements dans les secteurs privilégiant la création d'activités annexes : « *Pour caricaturer un peu, les investissements sont concentrés dans les secteurs comme les secteurs miniers, le pétrole. Maintenant, il faut recommander de pouvoir sortir de ce schéma pour diversifier les investissements dans d'autres secteurs, surtout s'assurer que là où on met de l'argent, c'est des secteurs qui vont avoir des effets sur d'autres secteurs* »²².

Encore faudrait-il que la société civile des pays concernés puisse être associée à la gestion de ces avoirs. Dans son Livre blanc, la plate-forme citoyenne France-Afrique préconise ainsi « *la mise en place de mécanismes de contrôle dans les pays non démocratiques pour que les fonds libérés servent effectivement au développement des populations* ».

²¹ Juillet 2007, sur le plateau de *3A Télésud* (télévision diffusée par satellite).

²² www.nettali.net, 27 septembre 2007.

4.3 Restituer les biens mal acquis, c'est possible

Cas de restitutions effectuées

Mali : la décevante restitution des avoirs illicites de Moussa Traoré



Moussa Traoré (dictateur du Mali de 1968 à 1991 avant d'être renversé) a été condamné en 1999 pour « crimes économiques » pour avoir détourné 2 milliards de dollars, issus en majorité de l'exploitation de l'or.

Dès novembre 1991, le gouvernement malien a demandé l'entraide judiciaire à la Suisse dans le cadre d'une procédure pénale pour détournements de deniers publics, corruption et autres infractions, impliquant l'ancien dictateur mais aussi d'autres responsables de l'ancien régime. Si un blocage préventif des comptes avait été demandé par l'Office fédéral de la police, la majeure partie des avoirs illicites aurait toutefois été extraite de certaines banques suisses par l'ambassadeur du Mali dans ce pays (un proche de Moussa Traoré) quelques jours avant le gel des différents comptes²³.

En septembre 1997, après sept ans de procédure, 2,4 millions de dollars ont finalement été restitués au gouvernement malien. C'est bien peu au regard des 2 milliards détournés. Une première toutefois, puisqu'il n'y avait jamais eu de restitution entre la Suisse et un pays africain auparavant.

Nigeria : les laborieuses procédures de restitution des fonds Abacha



Le montant des fonds détournés par le clan de Sani Abacha (au pouvoir de 1993 à 1998) ainsi que par les juntes précédentes, est estimé par les autorités nigérianes à 100 milliards de dollars de 1985 à 1998.

A la mort de Sani Abacha, le président Olusegun Obasanjo, a revendiqué les fonds détournés du dictateur, dont une partie a été restituée de plein gré par le clan Abacha, soit 825 millions de dollars. Pour le reste, O. Obasanjo a demandé l'entraide judiciaire au Luxembourg, à la Suisse et au Liechtenstein où 602 millions de dollars, 660 millions de dollars et 147 millions de dollars ont respectivement été gelés.

La Suisse a été le premier pays à coopérer et à accorder une entraide judiciaire. En juillet 2000, elle a ainsi retourné 66 millions de dollars par l'intermédiaire de la Banque des règlements internationaux, auxquels se sont ajoutés 70 millions de dollars en décembre 2003. La plus importante restitution a finalement eu lieu sept ans après la mort de Sani Abacha : 458 millions de dollars par l'intermédiaire de la Banque mondiale. A ce jour, plusieurs dizaines de millions de dollars sont bloqués dans l'attente d'un jugement d'un tribunal nigérian reconnaissant l'origine illicite de ces fonds.

²³ Jean Ziegler, 28 juin 2000, « *La récupération des biens mal acquis* », Interview d'Eric Toussaint, CADTM.

La Suisse est le seul pays à s'être engagé effectivement dans le processus de restitution, contrairement aux autres pays où auraient transité des fonds Abacha.

Le Royaume-Uni a dans un premier temps refusé de coopérer avec les autorités judiciaires nigériennes et suisses puis finalement, en 2001, la Haute Cour de justice a exigé le gel des comptes. Entre-temps, la famille Abacha avait transféré 500 millions de dollars. Une trentaine de millions seulement ont pu être gelés. Sept ans après, ces fonds n'ont toujours pas été restitués.

La France, qui hébergerait 90 millions de dollars de fonds détournés par le clan Abacha et où auraient transité plusieurs centaines de millions de dollars appartenant au dictateur, a ouvert seulement quelques enquêtes judiciaires. L'ancien ministre du pétrole d'Abacha, D. Etete, a ainsi été mis en examen pour « blanchiment » par le juge R. Van Ruymbeké après avoir acquis des biens immobiliers à Paris²⁴. Dans une autre affaire, 82 millions de dollars ont été gelés à la SBA (Société bancaire arabe), établie à Paris, et détenue à 33 % par la Banque Worms, filiale de l'assureur Axa. Cet argent était placé sur des comptes appartenant à Abubakar Bagudu, un homme d'affaires ami de la famille Abacha qui réceptionnait une bonne partie des détournements. Tracfin, la cellule anti-blanchiment de Bercy, aurait d'ailleurs diligenté une enquête sur la SBA, transmise au parquet de Paris. Ces procédures n'ont toutefois conduit à ce jour à aucune restitution.

Les enquêtes continuent donc à travers le monde pour retrouver la trace des avoirs illicites du clan Abacha mais un détail continue d'intriguer : sur les 2,2 milliards de dollars retrouvés, pas un dollar ne correspond à des commissions pétrolières, alors

que le pétrole représente 98% des exportations du Nigeria²⁵. Un « mystère » sans doute enfoui dans les paradis fiscaux et judiciaires...

D'autres procédures en cours

République démocratique du Congo (ex-Zaïre) : Mobutu



Mobutu, au pouvoir de 1965 à 1997, a accumulé une fortune évaluée, à sa mort, à la moitié de la dette publique du Zaïre.

Dès 1997, l'Etat congolais a sollicité une entraide judiciaire de la Suisse mais beaucoup d'argent avait déjà quitté les banques helvétiques. L'Office fédéral de la justice (OFJ) ordonna également la saisie de la villa de Mobutu à Savigny (Suisse), qui sera vendue aux enchères en 2001 pour 2 millions de dollars (3,1 millions de francs suisses, alors qu'elle était estimée à 8 millions de francs suisses) comme certains biens personnels (150 000 euros). Plusieurs comptes furent également gelés, ainsi que ceux de son entourage et des entreprises et sociétés sous son contrôle en Suisse, soit 7,2 millions de dollars. Depuis, les gouvernements suisse et congolais ne coopèrent plus mais d'autres procédures sont toujours en cours.

²⁴ Jacques Follorou, 15 septembre 2005, « La Suisse restitue au Nigeria des fonds détournés », *Le Monde*.

²⁵ Xavier Harel, octobre 2006, *Afrique, pillage à huis clos. Comment une poignée d'initiés siphonne le pétrole africain*, Fayard, Paris, p. 202.

En France, aucune procédure de gel des biens de Mobutu n'a été lancée. Toutefois, en juin 1997, à l'initiative de l'ONG Agir ici et du Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM), un appel est lancé aux autorités françaises pour qu'elles procèdent au gel des avoirs de Mobutu dans notre pays. Une demande aurait été formulée dans le même sens par le gouvernement de la RDC à l'époque²⁶.



Au final, sur les 4 à 6 milliards détenus par Mobutu et ses proches en 1997, seulement 6 à 7 millions de dollars ont été bloqués²⁷.

Liberia : la mise au ban international de Charles Taylor



Le montant des fonds détournés par Charles Taylor, président sanguinaire de 1997 à 2003, est estimé à plus de 3 milliards de dollars²⁸. Le gel de ses avoirs a débuté, avant

même sa destitution, après une demande d'entraide judiciaire envers la Suisse, à l'initiative du Tribunal spécial international pour la Sierra Leone. Charles Taylor est accusé d'avoir soutenu financièrement et militairement deux groupes de rebelles, durant la guerre civile de Sierra Leone et lors des attaques qu'ils menaient contre la population civile. Deux millions de francs suisses ont ainsi été bloqués sur des comptes détenus par deux personnes de l'entourage de Charles Taylor. En revanche, aucun compte appartenant directement au président Taylor n'a été découvert.

En mars 2004, à l'initiative de la diplomatie américaine cette fois, une résolution a été votée au Conseil de sécurité des Nations unies demandant aux Etats membres le gel de tous les fonds appartenant de près ou de loin à Charles Taylor, sa famille et son entourage. Un mois plus tard, le Conseil de l'Union Européenne a fait de même en exigeant le gel de ces fonds²⁹. Mais depuis, aucune action n'a été entreprise pour récupérer les fonds de l'ex-dictateur libérien.

²⁶ *L'Humanité*, 25 juin 1997, « Et les biens de Mobutu en France ? »

²⁷ Philippe Madelin, 1993, *L'or des dictatures*, Fayard.

²⁸ Estimation de l'ONG Global Witness. Cecil Franweah Frank, 18 avril 2006, « The other dimension of Charles Taylor Saga: return of stolen funds », *The Perspective*, Atlanta.

²⁹ Le gel des fonds de Charles Taylor par l'UE s'inscrit dans le cadre des mesures restrictives que l'UE peut prendre sur le fondement des articles 60 et 301 du Traité instituant la Communauté européenne, qui établissent que les sanctions financières internationales sont un outil de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Voir http://ec.europa.eu/comm.external_relations/cfsp/sanctions/list/consolist.htm

Zimbabwe : le gel des avoirs de Robert Mugabe suite à une décision politique



Robert Mugabe, à la tête du Zimbabwe depuis 1987, est sous le coup de sanctions économiques : en 2002, ses avoirs détenus en Europe sont gelés

à la suite d'une décision du Parlement européen. Ces sanctions, qui concernent Mugabe et 80 de ses plus proches collaborateurs, s'accompagnent d'un embargo sur les armes et d'une interdiction du territoire européen. En mai 2003, c'est au tour des Etats-Unis de geler les avoirs de Mugabe et de 76 autres dignitaires du régime par décret présidentiel. En novembre 2005, les Etats-Unis étendent les mesures de gel à 128 personnes et 38 sociétés et conditionnent explicitement la fin des sanctions au respect de l'état de droit.

C'est une mesure rare que les avoirs d'un chef d'Etat en exercice soient gelés à la suite d'une décision politique, rare mais possible... Il y a eu toutefois des « failles » dans cette procédure de sanctions. Mugabe a ainsi pu assister au sommet France-Afrique en janvier 2003 à Paris, invité par le président Chirac puis au sommet Union européenne-Afrique à Lisbonne en décembre 2007.

5. Mobilisés ensemble contre les biens mal acquis

La lutte contre la corruption en général et contre les biens mal acquis en particulier est un combat éminemment politique. Il est à mener tant sur le terrain juridique afin de faire avancer le droit international, qu'en direction de l'opinion publique afin de susciter un mouvement de réprobation. Si le droit est une arme, ce sont aussi les mobilisations citoyennes au Nord comme au Sud qui peuvent faire évoluer les mentalités et ainsi mettre un terme au sentiment d'impunité tranquille dont jouissent nombre de despotes corrompus.

Face à la raison d'Etat et au manque de coopération judiciaire entre pays, ce sont le plus souvent les magistrats et les sociétés civiles les plus précieux moteurs de ce combat.

européens aux pays spoliés des biens mal acquis par les dictateurs » et la « mise en place de mécanismes de contrôle dans les pays non démocratiques pour que les fonds libérés servent effectivement au développement des populations ».

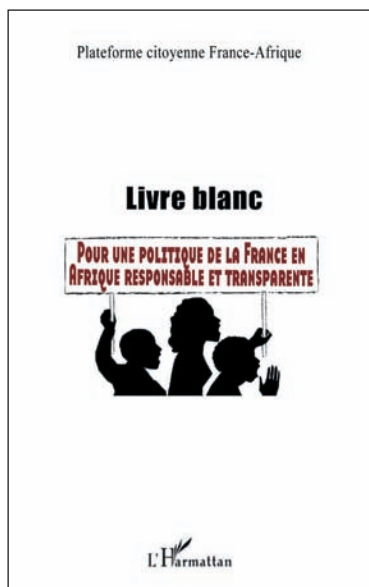
Ces doléances sont aussi celles de la plate-forme Dette et Développement, et de la plate-forme Paradis fiscaux et judiciaires, qui militent notamment contre la criminalité financière et réalisent un travail de plaidoyer afin d'amener les pays et les organisations internationales à lutter contre celle-ci. Concernant les ONG internationales, Global Witness ou encore Transparency International font de la lutte contre la corruption le cœur de cible de leur action.

5.1 Les mobilisations au Nord

Les ONG françaises pour la saisie des biens mal acquis

La saisie et la restitution de ces biens ont été des revendications portées par plusieurs ONG françaises dans le cadre de la campagne « 2007, Etat d'urgence planétaire. Votons pour une France solidaire » qui visait à interpeller les candidats aux élections présidentielle et législatives de 2007. Le rapport du CCFD, « *Biens mal acquis... profitent trop souvent, la fortune des dictateurs et les complaisances occidentales* » est une précieuse mine d'informations sur le sujet.

Ces revendications sont également portées par la plate-forme citoyenne France-Afrique qui regroupe une dizaine d'ONG françaises dont Survie, et qui a publié fin 2007 un *Livre blanc pour une politique de la France en Afrique responsable et transparente* (L'Harmattan). Y est demandée la « *restitution par la France et par les Etats*



L'Appel de Genève : des magistrats contre « l'Europe des lessiveuses à billets »

En 1996, le journaliste Denis Robert réunit sept grands magistrats anti-corruption³⁰ pour lancer l'Appel de Genève pour la création d'un espace judiciaire européen³¹. Par sa force dénonciatrice, ce manifeste, plaidant pour une Europe lavée des crimes économiques et de la corruption dresse un accablant constat : « *C'est l'Europe des paradis fiscaux qui prospère sans vergogne grâce aux capitaux auxquels elle prête un refuge complaisant. C'est aussi l'Europe des places financières et des établissements bancaires, où le secret est trop souvent un alibi et un paravent. Cette Europe des comptes à numéro et des lessiveuses à billets est utilisée pour recycler l'argent de la drogue, du terrorisme, des sectes, de la corruption et des activités mafieuses.* ». Une mobilisation des magistrats indispensable dans ce combat.

Survie mobilisée sur les terrains judiciaire et militant

Mobilisée depuis des années contre la dictature et le néo-colonialisme français en Afrique, Survie s'est engagée dans la voie judiciaire, aux côtés de l'association Sherpa (réseau international de juristes) et de la Fédération des Congolais de la diaspora, sur ce dossier des biens mal acquis en portant plainte en 2007.

Certes, la possession de biens mal acquis n'est pas l'apanage des dirigeants africains, mais la relation que ceux-ci entretiennent avec les dirigeants français et le contraste entre leurs richesses personnelles et la situation de leurs pays en font des personnages singuliers.

En étant solidaire du combat mené par les populations africaines en faveur de la démocratie et contre les détournements de fonds publics, qui ruinent des pays dits « en développement », Survie dénonce la Françafrique et s'attaque à ce système, en pointant du doigt ces détournements, faits avec le concours ou la complicité des autorités françaises.

Comment la France peut-elle continuer à allouer une aide au développement à des dirigeants corrompus qui la détournent comme ils détournent la rente issue de l'exploitation du pétrole ou autres richesses naturelles ? Il y a là une véritable contradiction qui sert en réalité à défendre les intérêts de quelques multinationales françaises (Bolloré, Total, Bouygues, Areva, etc.) et groupes financiers. Mais pour Survie, il est inconcevable que la liberté, la démocratie et le développement dans les pays du Sud, soient sacrifiés sur l'autel des intérêts privés français.

Aussi, nous ne voulons pas que la France continue d'être une terre d'asile pour l'argent volé aux populations africaines. C'est pour cela que la France doit respecter ses engagements internationaux et saisir tout investissement et placement en France venant d'argent détourné.

³⁰ Bernard Bertossa, Edmondo Bruti Liberati, Gherardo Colombo, Benoit Dejemeppe, Baltasar Garzon Real, Carlos Jimenez Villarejo et Renaud Van Ruymbeke.

³¹ L'appel fera l'objet d'un livre de Denis Robert *La Justice ou le Chaos*, Stock, 1996.

Actions militantes

A différentes occasions, Survie et un groupe de militants constitués en « Cellule Françafrique »³² ont organisé des actions symboliques afin d'attirer l'attention de l'opinion et des médias sur la fortune des dictateurs et le soutien qui leur est accordé par la France et tout particulièrement le président Sarkozy.

Visite guidée du Paris françafricain

Une tournée en bus impérial des hauts lieux de la Françafrique à Paris a été organisée à l'occasion du sommet des chefs d'Etat France-Afrique de Cannes en février 2007. Durant le parcours, l'avenue Foch a été rebaptisée « avenue des dictateurs » (photo) tandis qu'une banderole géante « Total Pompe Afrique » a été déployée à l'entrée d'une station d'essence.

La cellule africaine de l'Élysée, la BNP Paribas, le groupe Rougier (bois), le musée du quai Branly, l'École de guerre, les ministères de la Défense et des Affaires étrangères ont été autant d'étapes permettant de dénoncer le pillage du Continent, sous les micros, les caméras et la plume des nombreux médias présents.



Tour cycliste des biens d'Omar Bongo



Total, Dassault et Bolloré sur le podium

A l'occasion du déplacement de N. Sarkozy en Libye, au Sénégal et au Gabon, du 25 au 27 juillet 2007, un « tour de Françafric » a été organisé à Paris. Cette « course » cycliste s'est déroulée autour de plusieurs biens immobiliers détenus par Omar Bongo ou ses proches : l'équipe cycliste, symboliquement coachée par N. Sarkozy était composée de Total, Bouygues, Bolloré, Suez, Areva, Rougier, Dassault, entreprises françaises très présentes en Afrique. Un ravitaillement, en présence d'Omar Bongo, avec valises de billets, allègements de dette et cargaisons de pétrole

non déclarées a eu lieu au niveau des hôtels particuliers du président gabonais. L'arrivée sur l'avenue Foch, a vu la victoire de Total, qui possède des intérêts pétroliers considérables au Gabon.

³² La Cellule Françafrique (www.cellulefrancafrique.org) est un collectif de citoyens français pour une autre politique de la France en Afrique.

Saisie symbolique d'un hôtel particulier d'Omar Bongo



Pose des scellés



Le premier voyage du nouveau secrétaire d'Etat à la Coopération Alain Joyandet (successeur de J-M Bockel évincé de ce poste en raison des pressions exercées par Omar Bongo), a été l'occasion d'une « saisie citoyenne », le 10 avril 2007, d'un hôtel particulier situé dans le VIII^e arrondissement de Paris, acquis par le président Bongo en 2007 pour plus de 18 millions d'euros. L'acte notarié a été symboliquement remis à un représentant de la société civile gabonaise présent sur les lieux.

La mobilisation des ONG suisses

Au sein de la société civile européenne, plusieurs ONG suisses sont mobilisées contre les « biens mal acquis », notamment **Action Place Financière Suisse** qui traque les comptes suisses des dictateurs, **La Déclaration de Berne**, en campagne sur « l'argent des potentats », ou encore la **Smala**. Cette dernière demande au gouvernement helvétique de réviser la procédure de restitution des fonds détournés en Suisse et de procéder à leur restitution.

Du 30 août au 2 septembre 2001, quelques jours avant la vente aux enchères du « domaine des Miguettes », appartenant à l'ancien dictateur Mobutu, la Smala occupe cette somptueuse demeure (évaluée à 20 millions de francs français) et y installe un musée des dictatures pendant 4 jours. Elle exige qu'une partie de la vente de cette résidence placée sous séquestre par la justice suisse en mai 1997 soit reversée au Congo pour des projets sociaux.



Charlie Hebdo, 21 février 2007

5.2 Les mobilisations au Sud

La saisie et la restitution des biens mal acquis sont des revendications également émises par les organisations africaines. A l'occasion du sommet citoyen France-Afrique organisé à Paris en février 2007, un appel de la société civile africaine « *Pour une autre relation de la France avec l'Afrique* », a été lancé par 200 organisations africaines. Elaboré lors du forum social mondial de Nairobi quelques semaines auparavant, cet appel demande expressément de « *saisir et restituer les biens mal acquis et les avoirs détournés par nos dirigeants et leurs complices* ».

Ces revendications sont également portées par des organisations plus spécialisées, travaillant sur les problèmes de corruption ou de manque de transparence dans la gestion des ressources naturelles.



Représentants de la société civile congolaise devant la Tour Total à La Défense

La lutte pour la transparence de la coalition « Publiez ce que vous payez »

Initiée en juin 2002 et appuyée aujourd'hui par plus de 300 ONG de part le monde, la campagne mondiale « Publiez ce que vous payez » (PCQVP)³³ milite pour la transparence dans la gestion des revenus pétroliers. Le principal objectif est d'aboutir à la publication systématique par les compagnies extractives (pétrole, gaz et ressources minières) du montant des taxes et redevances de toute nature qu'elles versent aux Etats des pays dans lesquels elles sont présentes.

Sur le modèle de l'initiative de transparence des industries extractives (dite EITI - Extractive Industries Transparency Initiative) et dans le même élan vers une plus grande transparence, la restitution des biens mal acquis vient s'inscrire dans la lutte contre les détournements de fonds, la corruption et l'appropriation illicite des ressources naturelles. Il faut dire que le lien est clair entre pays riches en matières premières et enrichissement de la classe dirigeante... et le paradoxe répandu entre ces pays et la paupérisation des populations.

Pour Christian Mounzéo, responsable congolais de la Coalition, le combat pour la transparence et celui contre les biens mal acquis, sont intimement liés (voir page 42).

³³ www.publishwhatyoupay.org/francais

Au Gabon, des ONG dénoncent la corruption et le pillage

Accusées de « *faire de la politique* » par le gouvernement gabonais début janvier 2008, 22 ONG qui avaient dénoncé le pillage des revenus et la dilapidation des fonds publics par les responsables politiques, se sont vues interdites de toute activité. En totale contradiction avec la participation du Gabon à l'initiative de transparence des industries extractives, qui a pour principe la participation d'une société civile indépendante, cette interdiction a fait l'objet de vives réactions. Grâce à une mobilisation internationale, cette suspension a pu être levée.

Après la diffusion d'un reportage sur *France 2* sur le patrimoine immobilier du président Bongo en France, les associations gabonaises ont demandé l'instauration d'une commission d'enquête parlementaire franco-gabonaise sur l'origine de cette fortune devant également identifier les « *complices de toutes les opérations de blanchiment de l'argent détourné par toute la classe politique gabonaise* »³⁴. Réaction des autorités : les bureaux de la coalition Publiez ce que vous payez-Gabon ont été cambriolés et les ordinateurs dérobés. C'est sans compter sur le courage de cette société civile, dont l'un des membres a participé en avril 2008 à la saisie symbolique à Paris d'un hôtel particulier d'Omar Bongo.

Au Cameroun, des investigations de journalistes

Jean-Bosco Talla est enseignant, syndicaliste, et militant très actif pour la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite au Cameroun au sein de la Coalition pour la transparence et du programme concerté pluri-acteurs (PCPA Cameroun) visant à renforcer les capacités de la société civile. Jean-Bosco Talla, également journaliste et directeur délégué de l'hebdomadaire privé *Le Front*, et Hervé Kémété (stagiaire au journal), ont été arrêtés et détenus pendant cinq jours à Zoétélé (sud) alors qu'ils tentaient de prendre des photographies de maisons appartenant à Rémy Ze Meka, ministre de la Défense, Polycarpe Abah Abah, ancien ministre des Finances et Alain Edgar Mebe Ngo'o, délégué général de la Sûreté nationale, tous trois originaires de la ville et proches du président Paul Biya. Une arrestation et une détention arbitraires qui prouvent tout le courage nécessaire dans un climat où il ne fait pas bon montrer du doigt les biens, aussi mal acquis soient-ils, de ses dirigeants.

³⁴ AFP (mars 2008).

« Se mobiliser davantage de part et d'autre »

Interview de **Christian Mounzéo**, coordinateur de la coalition Publiez ce que vous payez-Congo-B, militant pour la transparence dans l'exploitation du pétrole.



Qu'avez-vous pensé de la plainte déposée par les trois associations?

« D'abord un signal fort d'une mobilisation de la société civile autour de ce dossier. Ensuite, un message clair auprès de ceux qui nous gouvernent sur le fait que tout le temps, leurs pratiques ne passeront pas toujours sous silence impunément, et enfin une opportunité pour la justice internationale, et surtout de celle d'un pays dit des libertés et des droits de l'homme, de se prononcer objectivement, lorsqu'il est quasiment sûr que la justice dans les pays visés ne peut garantir aux citoyens l'équité. »

Qu'avez-vous pensé de la décision de classement sans suite ?

« Une certitude désormais : l'indépendance dont se targue l'institution judiciaire en France n'est ni absolue, ni gratuite. Une fois de plus, nous avons eu la démonstration des immixtions, ou du moins de l'influence du politique dans les affaires judiciaires. Une raison de croire qu'en France la société civile a encore fort à faire pour asseoir l'état de droit. Enfin, que rajouter de plus, en face des éléments réunis par la police criminelle, la flagrante, la connivence et la complaisance sont telles qu'il faut davantage se mobiliser de part et d'autre. »

Avez-vous ressenti des répercussions dans votre pays ?

« Bien entendu, les médias ont permis aux citoyens congolais d'être au courant. Soyons rassurés d'une chose, nous savons qu'il ne s'agit pas d'une chasse aux sorcières ; mais lorsque la majorité croupit dans une misère indescriptible, réduite à la mendicité, et privée de ses besoins prioritaires, alors qu'un petit groupe s'est accaparé de la richesse publique, croyez-nous, une telle action ne pouvait laisser indifférent. »

En quoi les biens mal acquis se rapprochent-ils du combat de PCQVP ?

« En ce qu'ils constituent une des explications du paradoxe de l'abondance, une des justifications du fait que la richesse et la pauvreté se côtoient. Nous exigeons la transparence des revenus, après avoir constaté que ces dits revenus ne servent en rien le projet de développement, ne participent nullement à réduire la pauvreté, mais bien au contraire alimentent la corruption, les détournements ; la transparence en définitive concourt à tracer les conditions d'une meilleure utilisation des revenus, la lutte contre les biens mal acquis n'est autre chose qu'une quête de l'équité et de justice sociale. »

Que représente pour vous le combat contre les biens mal acquis ?

« Une réelle opportunité pour dire à nos dirigeants qu'ils ne sont pas seuls, qu'ils ne dirigent pas au nom de leur clan qu'ils enrichissent. Ils dirigent grâce à notre suffrage. Peut-être que le succès de ce combat pourrait sonner l'heure de la bonne gouvernance, de la justice sociale, assurer le sens du partage, garantir le respect du bien public, et nous ramener dans la République, et non dans ces royaumes qui ne disent pas leur nom. »

6. Et moi... que puis-je faire ?

Signer et faire signer la pétition

Cette pétition a été initiée fin 2007 par les associations Survie, Sherpa, la Fédération des Congolais de la diaspora et la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires (Attac France, CADTM France, CCFD, CRID, Droit pour la justice, Oxfam France Agir ici, Réseau Foi et Justice Afrique Europe, Secours catholique, Sherpa, Survie, Transparence International France).

Vous pouvez la faire signer sur les stands, lors des projections, conférences, débats, et également autour de vous (famille, amis, collègues).

Vous pouvez également signer la pétition en ligne sur <http://biensmalacquis.wb.st>

Téléchargez-la, photocopiez-la. Du nombre de citoyens mobilisés dépendra notre capacité à convaincre les pouvoirs publics français, à interpeller les médias et à faire entendre notre voix.

Informers et interpeller

Le site Internet de Survie reprend un certain nombre de documents sur les biens mal acquis. Vous y trouverez également les communiqués de presse de l'association sur le sujet.

La présente brochure est également à diffuser pour sensibiliser votre entourage. Elle est un outil pour comprendre le mécanisme des biens mal acquis et le dénoncer.

Les parlementaires, députés et sénateurs, ont également un rôle à jouer. Nous, citoyens, avons le droit et le devoir de les interpeller pour leur demander de prendre position sur la question des biens mal acquis, de la criminalité économique et plus généralement sur la politique de la

France en Afrique. Les parlementaires doivent jouer leur rôle de contre-pouvoir et de contrôle de l'exécutif. Citoyens et contribuables, nous avons le droit de demander que la lumière soit faite sur l'utilisation des fonds publics à travers l'aide publique au développement.

Interpellez vos députés par courrier ou sollicitez une rencontre et faites leur signer la pétition.

Agir avec Survie

Rejoignez l'un des 23 groupes locaux de Survie et participez à la campagne de dénonciation et de demande de restitution des biens mal acquis.

Investissez-vous pour appuyer la diffusion de nos revendications lors de conférences, manifestations et actions d'interpellation.



Pour aller plus loin

Bibliographie

Brochures :

- *Dettes odieuses : à qui a profité la dette du Sud ?*, Plate-forme Dette et Développement, 2007.
- *Paradis fiscaux et judiciaires : cessons le scandale !*, Plateforme Paradis fiscaux et judiciaires, 2007.
- *Pour en finir avec les paradis fiscaux, tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les Paradis fiscaux et leurs conséquences au Nord comme au Sud*, Survie, 2008.
- *La France coloniale d'hier et d'aujourd'hui*, Survie, 2006.
- *Les Dictateurs amis de la France !?*, Survie, 2007.
- *A qui profite l'APD ?* téléchargement gratuit sur www.les-renseignements-generaux.org.
- « *France Afrique : Qui aide vraiment qui ? Les dessous de l'aide publique au développement* », plaquette Survie, 2008.

Ouvrages :

- BAKER Raymond, *Le talon d'Achille du capitalisme : l'argent sale et comment renouveler le système d'économie de marché*, Alterre, 2007.
- De MAILLARD Jean, *Un monde sans loi. La criminalité financière en image*, Stock, 2003.
- DUNGIA Emmanuel, *Mobutu et l'argent du Zaïre*, L'Harmattan, 1993.
- HAREL Xavier, *Afrique, pillage à huis clos. Comment une poignée d'initiés siphonne le pétrole africain*, Fayard, Paris, 2006.
- LAMBERT Nicolas, *Elf, la pompe Afrique Lecture d'un procès*, Editions Tribord, 2005.
- MADELIN Philippe, *L'or des dictatures*, Fayard, 1993.
- MILLET Damien, *L'Afrique sans dette*, CADTM-Syllepse, 2005.
- OLIVIER Guillaume, *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, ECLM, 2004.
- TOUSSAINT Eric, ZACHARIE Arnaud, *Afrique : abolir la dette pour libérer le développement*, Syllepse, 2001.
- VERSCHAVE François-Xavier, *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Stock, 1999.
- VERSCHAVE François-Xavier, *Noir Silence*, les Arènes, 2001.
- VERSCHAVE François-Xavier, *L'Envers de la dette, criminalité politique et économique au Congo-Brazzaville et en Angola*, Dossier noir n° 16, Agone, 2001.
- VERSCHAVE François-Xavier, *De la Françafrique à la Mafiafrique*, Tribord, 2004.

Rapports :

- CARVER Jeremy, 2004, « A la recherche des biens d'Etat pillés : le cas de Benazir Bhutto », in *Rapport sur la corruption dans le monde 2004*, Transparency International.
- Centre national de coopération au développement (CNCd), *Pour une annulation des créances belges sur la République démocratique du Congo*, 2002.
- CNUCED, *Le Développement économique en Afrique*, 2007.
- DANIEL Tim, « Le rapatriement des biens d'Etat pillés : une sélection d'études de cas et le projet de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la corruption », in *Rapport global sur la corruption 2004*, Transparency International, 2004.
- DULIN Antoine, MERCKAERT Jean, *Biens mal acquis... profitent trop souvent*, CCFD, 2007, rapport téléchargeable sur www.ccfid.asso.fr.
- GULLY-HART Paul, « The UN Convention against corruption, implementation and enforcement; meeting the challenges asset recovery : Experience of Switzerland », The Commonwealth secretariat and Chatham house anti-corruption conference, 2006.

- HAFIEZ Munir, *Difficulties faced by developing countries in the recovery of proceeds of corruption*, OCDE-Transparency International, 2004.
- SCHER Daniel, *Repatriating Africa's looted billions*, Institute of Security Studies, Pretoria, 2005.

Sitographie

- Blog Congo-Biens mal acquis <http://congo-biensmalacquis.over-blog.com/>
- Campagne dette odieuse - <http://www.detteodieuse.org/>
- CADTM - Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde - <http://www.cadtm.org/>
- CCFD - Comité catholique contre la faim et pour le développement - <http://www.ccfid.asso.fr/>
- Cellule Françafrique - www.cellulefrancafrique.org
- Coalition Publiez ce que vous payez ! - www.publishwhatyoupay.org
- CRID - Centre de recherche et d'information pour le développement - www.crid.asso.fr
- Fédération des Congolais de la diaspora - www.fcd.ras.eu.org
- Globalwitness - www.globalwitness.org
- Tax Justice Network, réseau mondial pour la justice fiscale - www.taxjustice.net
- Plate-forme Dette et Développement - <http://www.dette2000.org/>
- Sherpa - <http://association.sherpa.free.fr/>
- Survie - www.survie-france.org
- Transparence International France - www.transparence-france.org

Filmographie

- BORGEN Erling, *Debt of the dictators*, film documentaire sur la dette des dictateurs, Insight, 35 min, 2005.
- CALVI Fabrizio et MEURICE Jean-Michel, *Elf : Les Chasses au trésor* et *Elf : une Afrique sous influence*, France, 136 min, 2000.
- KEST et Survie 69, *La Françafrique*, France, 15 min, 2002.
- LEGOFF Arnaud et SCHO Bernard, *Elf, la pompe Afrique* (lecture d'un procès de et par Nicolas Lambert), France, 130 min, 2006.
- ZUCHUAT Olivier, *Djourou une corde à ton cou*, Film documentaire sur la dette malienne, Les films du Paradoxe, 64 min, 2003.

Discographie :

- Compilation *Décolonisons !* (Survie) 2007.
- Compilation *Africa wants to be free!* (Survie) 2005.
- Compilation *Dropt the debt* (Say It Loud) 2003.
- DIDIER AWADI, *Un autre monde est possible*, (Sankara/Codex) 2005.
- TATA POUND, *La révolution* (Mali k7) 2006.
- TIKEN JAH FAKOLY, *Françafrique* (Barclay) 2002.
- TIKEN JAH FAKOLY, *Coup de gueule* (Barclay) 2004.
- Single DENIS ROBERT, *Voleurs de foule* (autoproduction) 2007.

Survie contre la dictature et le néocolonialisme

Survie mène des campagnes d'information et d'interpellation des citoyens et des élus :

- pour une réforme de la politique de la France en Afrique,
- contre la banalisation des crimes contre l'humanité et du génocide.
- en faveur de l'accès de tous aux biens publics

Elle compte 1600 adhérents, plusieurs centaines de militants et une vingtaine de groupes locaux qui relaient ses campagnes dans toute la France.

L'engagement de Survie repose sur un constat : les problèmes de développement et la pauvreté dans les pays du Sud ont avant tout des causes politiques. C'est donc dans le champ politique qu'il convient d'agir. Survie fonde ainsi son action sur la légitimité qui incombe à chaque citoyen d'interpeller ses élus et d'exiger un contrôle réel des choix politiques opérés.

A travers la campagne « les dictateurs amis de la France » ou son désormais traditionnel « Moi(s) contre la Françafrique », Survie dénonce le soutien de la France aux dictatures africaines, le dévoiement de l'aide publique au développement, l'ingérence militaire sur le continent, le pillage de ses ressources naturelles...

Survie réalise un travail d'enquête et d'analyse critique afin de diffuser une information alternative, notamment à travers la revue mensuelle *Billets d'Afrique et d'ailleurs* (www.billetsd'afrique.info), ou la collection des *Dossiers noirs*.

Survie suscite le débat, au travers de projections, conférences, colloques (www.survie-media.info).



Soutenez SURVIE ou rejoignez l'association en militant dans un groupe local

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ **E-Mail :** _____

Je soutiens financièrement SURVIE, en versant :euros

J'adhère à Survie, en versant une cotisation à partir de 52 euros (ou cotisation réduite : 15 euros) soit : euros.

Les contributions ouvrent droit à un reçu pour réduction fiscale (66%)

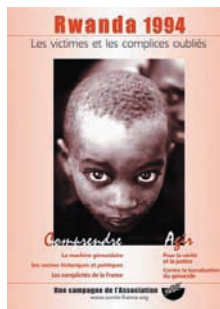
Je m'abonne à *Billets d'Afrique et d'ailleurs* (25 euros pour la France, 30 euros pour l'étranger).

Je souhaite être tenu au courant de vos initiatives, et participer à vos campagnes

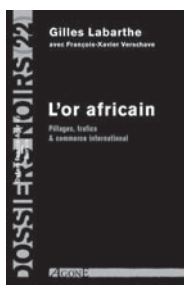
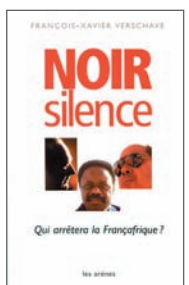
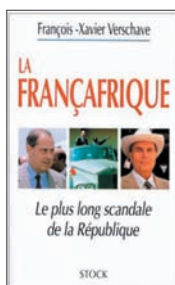
Modalités de paiement : chèque bancaire ou postal à l'ordre de SURVIE, ou virement postal (CCP 500.52K Paris)

SURVIE • 210 rue Saint Martin 75003 Paris • Tél. 33 (0)1.44.61.03.25 • Fax : 33 (0)1.44.61.03.20 • contact@survie-france.org

Des brochures pédagogiques



Des livres



Des T-shirts et compilations musicales : www.africawantstobefree.com



Notre catalogue est consultable sur www.survie-france.org, rubrique « Publications ».

Produits disponibles sur les stands de nos groupes locaux lors de conférences, ou directement sur commande au siège de l'association.

« Bien mal acquis ne profite jamais », voudrait le proverbe. La réalité prouve le contraire. Les dictateurs et leurs familles profitent en toute impunité des milliards qu'ils ont volés dans les caisses publiques et placés à l'étranger. Ils érigent ainsi la corruption en horizon indépassable et signent la condamnation du développement économique de leurs pays qu'ils maintiennent dans la dictature.

Les soutiens étrangers dont bénéficient la plupart de ces dictateurs et l'opacité qui règne autour de l'acquisition de leurs biens immobiliers font des pays du Nord – et tout particulièrement la France – des complices, en toute connaissance de cause, de l'enrichissement personnel de « dictateurs amis » protégés au plus haut niveau.

C'est pour lutter contre cette criminalité économique que trois associations, dont Survie, ont porté plainte en 2007 contre plusieurs chefs d'Etats africains pour « recel de détournement d'argent public ». Véritable défi lancé au droit international, cette procédure judiciaire s'est trouvée confrontée à la raison d'Etat : l'enquête préliminaire a été classée sans suite, alors que les informations réunies permettaient l'ouverture d'une information judiciaire.

Une mise au placard qui révèle une décision éminemment politique et plonge la justice française dans les méandres de la Françafrique, en contradiction totale avec les engagements officiels de la France en faveur de la restitution des biens détournés.

Déterminée à ne pas laisser enterrer ce scandale, Survie entend poursuivre son travail en sensibilisant et interpellant sur le sujet.

Tel est l'objet de cette brochure qui, au moyen d'exemples concrets, propose le décryptage d'un enjeu majeur dans la lutte contre la corruption et l'impunité des dictateurs africains. Au-delà de la saisie des biens immobiliers et de leur restitution aux populations spoliées, il s'agit de mener un combat pour faire avancer la justice internationale en s'attaquant à la criminalité économique dont les relations franco-africaines se nourrissent voracement.



210, rue St Martin 75003 Paris

Tél. : 01 44 61 03 25

Fax. : 01 44 61 03 20

www.survie-france.org

contact@survie-france.org